

COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROCESSUS DE
NOMINATION DES JUGES

DEVANT : Me MICHEL BASTARACHE, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2010 - VOLUME 6

COMPARUTIONS :

Me GIUSEPPE BATTISTA
procureur en chef

Me ÉRIC DOWNS
procureur en chef associé

Me SIMON RUEL
procureur en chef associé

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 2 -

TÉMOIN :

M. MARC BELLEMARE

Contre-interrogé (Me Dugas)	4
Contre-interrogé (Me Bourque)	91
Requête (Me Beaudry)	107

LISTE DES PIÈCES

19-P : Document «Association libérale de Vanier, sommaire des activités»	69
20-P : Tableau des contributions de Marc Bellemare au Parti libéral du Québec en 2005	89

ERRATUM

Volume 4, 30 août 2010, ligne 1, il y aurait lieu de lire Me Raynald Beaudry et non Me Michel Bastarache.

- - - - -

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 3 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
9 h 40 - DÉBUT DE L'AUDITION
- - - - -

M. DANIEL LEGAULT

secrétaire :

La Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges présidée par l'Honorable Michel Bastarache est maintenant ouverte.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bonjour. Vous pouvez vous asseoir.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors bonjour, Monsieur le commissaire. Bonjour, maître Bellemare.

Me MARC BELLEMARE :

Bonjour.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, je vais inviter, Monsieur le commissaire, maître André Dugas à procéder au... à continuer le contre-interrogatoire de maître Bellemare.

Il y avait eu... on avait prévu qu'un autre collègue suivrait maître Ryan à cause de la durée du temps prévu et de certains documents dont avait

1 besoin maître Dugas, mais nous allons rétablir
2 l'ordre qui était prévu initialement entre les
3 parties.

4 Alors, j'inviterais maître Dugas à prendre le
5 micro.

6 **Me ANDRÉ DUGAS**

7 pour le Parti libéral du Québec :

8 Bonjour, Monsieur le commissaire.

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 Bonjour.

12 **Me ANDRÉ DUGAS**

13 pour le Parti libéral du Québec :

14 Je peux commencer?

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Oui, procédez.

18 - - - - -

19 L'an deux mille dix, le premier jour du mois de
20 septembre, a comparu :

21 **M. MARC BELLEMARE;**

22 LEQUEL, sous le même serment déjà prêté, dépose et
23 dit :

24 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUGAS**

25 pour le Parti libéral du Québec :

- 1 Q. Bonjour.
- 2 Dites-moi, est-ce que vous avez demandé... est-ce
- 3 que vous avez entendu de monsieur Fava, et j'essaie
- 4 de comprendre les paroles, non pas le sens, les
- 5 paroles qu'il vous a dites, est-ce qu'il vous a
- 6 dit, tant pour le juge Bisson que pour madame
- 7 Gosselin-Després, qu'ils étaient sur la liste,
- 8 verbatim?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. Il vous a dit ça?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. Hier, c'est ce que vous avez dit...
- 13 R. Hum hum.
- 14 Q. ... devant le commissaire, n'est-ce pas?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Vous rappelez-vous ce que vous avez dit le vingt-
- 17 quatre (24) août à ce sujet?
- 18 À mon souvenir -- on peut référer au texte -- à mon
- 19 souvenir, vous avez dit que monsieur Fava vous
- 20 avait dit qu'ils avaient passé le concours,
- 21 verbatim.
- 22 R. Hum hum.
- 23 Q. «Passé le concours», et vous avez dit que vous avez
- 24 conclu à ce moment-là qu'ils étaient sur la liste
- 25 courte, ce qu'on a appelé la «short list»?

1 R. Exact.

2 Q. Alors, voudriez-vous me dire quel est le sens des
3 propos de monsieur Fava, le verbatim?

4 R. Moi, ce que j'ai compris de ce que monsieur Fava me
5 disait, c'était que les candidats étaient sur la
6 liste. C'est ce qu'on m'a demandé, comment j'avais
7 compris ce qu'il m'avait dit. Mais ce qu'il m'a
8 dit exactement, c'était qu'ils avaient passé le
9 concours.

10 Q. Je vais attirer votre attention à la transcription,
11 je vais vous lire les extraits.

12 R. Oui.

13 Q. Vous pouvez les consulter, si vous voulez, moi, je
14 n'ai vraiment pas de problème, mais ce n'est pas du
15 tout ça que je lis. Mais je vais vous demander de
16 commenter. À un moment donné, vous avez une
17 question :

18 **«R. J'ignorais tout de ce Marc Bisson,**
19 **écoutez, moi, je suis allé en**
20 **politique pour faire des réformes...**

21 **Q. Ah oui.**

22 **R. ... je ne suis pas allé en politique**
23 **pour nommer des juges.»**

24 Et cetera.

25 À un moment donné, vous parlez de deux mille trois

1 (2003) :

2 «R. Mais je lui rappelais simplement que
3 c'est un processus confidentiel.»

4 Je suis à la page 99 du vingt-quatre (24) août,
5 ligne 1.

6 «R. Mais j'étais... j'ai toujours gardé
7 à l'idée, à la mémoire, que Franco
8 Fava savait que monsieur Bisson
9 avait passé le concours. Ça m'a
10 beaucoup impressionné.

11 Q. Ce que vous dites, c'est que...»

12 Puis c'est maître Battista, là, qui pose des
13 questions :

14 «R. Je n'ai jamais su comment il avait
15 su ça, mais il le savait.

16 Q. Monsieur Fava vous avait dit que
17 monsieur Bisson avait...?»

18 Réponse, ce sont vos paroles :

19 «R. Avait passé le concours.

20 Q. Donc, vous avez compris de ça qu'il
21 était sur une liste de personnes
22 jugées aptes?

23 R. Oui. Mais je ne me suis pas
24 précipité pour savoir : est-ce qu'il
25 est sur la liste, puis...»

1 C'est ça.

2 À un moment donné, plus bas, à la page 100, on
3 répète, parce que j'imagine que maître Battista
4 était étonné :

5 **«Q. Alors, je comprends, ce que vous**
6 **avez... ce que vous avez fait...**
7 **vous avez reçu des informations**
8 **concernant monsieur Bisson, vous**
9 **avez appris, vous dites de monsieur**
10 **Fava, qu'il était sur la liste des**
11 **personnes...**

12 **R. Qu'il avait passé le concours.»**

13 Ça, c'est votre réponse.

14 Maître Battista vous dit :

15 **«Q. Qu'il avait passé le concours, vous**
16 **en avez déduit que ça voulait dire**
17 **qu'il était sur la liste?**

18 **R. Bien, en tout cas, qu'il était**
19 **avancé dans le processus, là.»**

20 Alors, avec cette réponse-là, ce qu'on voit, là,
21 c'est que c'est votre déduction, ou à tout le moins
22 il était avancé.

23 Alors, est-ce que... je vous repose encore la
24 question, les paroles qu'il a prononcées, là,
25 c'est-tu : Il était sur la liste ou c'était ce que

1 vous avez dit le vingt-quatre (24) août?

2 **Me RÉNALD BEAUDRY**

3 pour Me Marc Bellemare :

4 En toute...

5 **Me ANDRÉ DUGAS**

6 pour le Parti libéral du Québec :

7 Q. Et peut-être pour vous aider à réfléchir...

8 **Me RÉNALD BEAUDRY**

9 pour Me Marc Bellemare :

10 En toute équité pour le témoin, Monsieur le juge --
11 Monsieur le commissaire, pardon, lorsqu'on procède
12 à un contre-interrogatoire et qu'on veut confronter
13 un témoin ou rafraîchir le témoin, la mémoire d'un
14 témoin, on lui exhibe les notes sténographiques, on
15 le met dans le contexte. On lui fait lire les
16 notes quelques pages avant, quelques pages après
17 pour le mettre dans le contexte pour ne pas le
18 prendre au piège.

19 Je demanderais à mon confrère de faire cet
20 exercice-là, ce sont les règles de preuve normales.

21 **Me ANDRÉ DUGAS**

22 pour le Parti libéral du Québec :

23 Je lui ai offert. Le témoin est un avocat, il n'a
24 pas voulu consulter, moi, j'ai... c'est son droit.

25 Ça me fait bien plaisir qu'il le regarde.

1 Q. Regardez la page 223 ligne...

2 **Me RÉNALD BEAUDRY**

3 pour Me Marc Bellemare :

4 Il n'a jamais dit qu'il ne voulait pas le
5 consulter, je suis son avocat, je le représente, je
6 fais la remarque et je vous demande de trancher et
7 qu'on donne l'opportunité à maître Bellemare de le
8 faire.

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 Oui. Maître Dugas, je crois que la question qui
12 nous intéresse, c'était de savoir ce qui a été dit
13 à monsieur Bellemare. On lui a demandé ça, il a
14 répondu clairement je pense plusieurs fois, on lui
15 a dit que la personne avait passé le concours,
16 qu'il avait compris que ça voulait dire qu'il était
17 sur la liste parce que normalement, quand on a
18 passé le concours, on est mis sur la liste.

19 Je ne vois pas vraiment, là, le pourquoi on
20 poursuivrait sur cette lancée de questions. À quoi
21 ça va nous avancer, là?

22 **Me ANDRÉ DUGAS**

23 pour le Parti libéral du Québec :

24 Bien, quant à moi, le témoin dit... a deux (2)
25 versions de la même conversation. Hier, devant

1 vous, et je lis à la page 42, c'est le document
2 dont j'avais besoin, et on pose la question, et là
3 c'est à propos de madame Gosselin-Després :

4 **«Q. Que vous dit-il exactement?**

5 **R. Il me dit que madame Gosselin-**
6 **Després est sur la liste. C'est**
7 **l'expression qu'il utilise, la même**
8 **expression qu'il avait utilisé pour**
9 **monsieur Bisson.»**

10 Alors là, ce que vous avez, là, c'est deux (2)
11 versions sur la même... la même conversation qui
12 diffèrent. Il y en a une, c'est une déduction, où
13 à tout le moins on sait que le candidat a peut-être
14 passé l'entrevue...

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Mais il n'y a pas de contradiction dans la mesure
18 où monsieur Bellemare dit : «Quand on me dit que la
19 personne a passé le concours, c'est la même chose
20 que de me dire qu'il est sur la liste.» Alors...

21 **Me ANDRÉ DUGAS**

22 pour le Parti libéral du Québec :

23 Oui. Mais quand il relate les paroles : «Il me dit
24 que madame...

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui, je sais...

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :

... était sur la liste»...

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui, mais ça nous avance à quoi, ça, vraiment, là?

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec

Selon moi, et en tout respect, je pense qu'on a deux (2) versions différentes de la même conversation.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

O.K., alors on...

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :

C'est ce que je voulais argumenter.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bien, on va s'en tenir à ça.

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :

1 C'est bien.

2 Q. Maintenant, on a parlé de rencontres entre vous et
3 monsieur Fava, quatre (4) ou cinq (5) pendant l'été
4 deux mille trois (2003). On a également parlé de
5 conversations téléphoniques durant la même période.
6 Puis cette période-là c'est entre le sept (7)
7 juillet et le deux (2) septembre, est-ce que ça
8 vous dit quelque chose, vous êtes d'accord avec ça?

9 R. Oui.

10 Q. Bon. Vous n'avez pas été capable d'identifier les
11 dates où auraient eu lieu ces conversations
12 téléphoniques ou, c'est peut-être plus facile, ces
13 dîners, ces lunches, je pense?

14 R. Exact.

15 Q. Exact? Je vais essayer de vous aider ou peut-être
16 avoir des repères, puis exclure des dates.
17 Le vingt-quatre (24) août, vous aviez rencontré ou
18 parlé avec monsieur Jean Charest pour demander une
19 rencontre qui a eu lieu le deux (2) septembre?

20 R. Oui.

21 Q. Puis un des buts de la rencontre, selon vous,
22 c'était de vous plaindre du harcèlement dont vous
23 faisiez l'objet?

24 R. Exact.

25 Q. Alors, entre le moment où vous avez pris le

1 rendez-vous avec monsieur Charest, donc le vingt-
2 quatre (24), puis le deux (2) septembre, êtes-vous
3 capable de me certifier que vous avez eu soit des
4 conversations, une ou des conversations, un ou des
5 lunchs avec monsieur Fava?

6 R. Je ne suis pas capable de vous certifier les dates
7 des appels téléphoniques et des lunchs, ou donner
8 des approximations là-dessus. Les lunchs, il n'y
9 a rien de noté, à moins qu'on soit... de mémorable,
10 à moins qu'on soit dans un contexte de dîner
11 extrêmement frappant. J'ai dîné avec les juges de
12 la Cour suprême à Montréal le vingt-trois (23) mai,
13 je m'en souviens. Mais en dehors de ça, avec qui
14 j'ai dîné, je ne peux pas vous dire. Que ce soit
15 pour monsieur Fava ou pour d'autres, j'ai dîné
16 trois cent soixante-trois (363) fois pendant que
17 j'étais ministre, ou presque, parce qu'il y a des
18 journées où je n'ai pas dîné, mais je ne peux pas
19 vous dire avec qui j'étais à chaque fois. Désolé.

20 Q. Non, ce n'était pas ma question. Moi, je veux juste
21 essayer d'isoler la période du vingt-quatre (24)
22 août au deux (2) septembre.

23 R. Mais ce n'est pas plus pour cette période-là que
24 pour l'autre, que pour le reste de mon mandat.

25 Q. O.K. Je vais vous donner... en fait, je vais vous

1 lire certains extraits, puis je ne suis pas certain
2 que ce soit nécessaire, maître Beaudry, de référer
3 aux notes -- des impressions que vous avez
4 mentionnées qui se dégageaient chez vous, là, dans
5 un crescendo de pressions, selon vous allégations,
6 que vous receviez de la part du témoin Fava.
7 Vous avez employé les mots : «Situation délicate,
8 colossale -- on l'a vu -- beaucoup de pression,
9 très agacé, inacceptable, je ne vis pas très... je
10 ne vis pas ça très bien, c'est directif, ce n'est
11 pas correct, ça n'entre pas dans mes valeurs, c'est
12 inconvenant.» Puis j'en ai d'autres : «C'est
13 disconvenant totalement, irrégulière, dangereuse et
14 menaçante, même si pas carrément illégale, c'est
15 très insistant, agaçant singulièrement, insistance
16 grandissante tout le temps, une forme
17 d'impatience.» Vous avez parlé de problèmes
18 éthiques : «Pas conforme à mes valeurs éthiques,
19 certaine arrogance, dérangent, inconfortable»,
20 puis vous parliez des exigences.
21 Tout ça, c'est éparpillé entre le sept (7) juillet
22 puis le... là on l'a vu, là, quelque part le deux
23 (2) septembre.
24 Est-ce que ces conversations-là étaient éparses,
25 régulières ou en raison de deux (2) ou trois (3)

- 1 avec un lunch aux semaines? Dans le rythme, là?
- 2 R. C'était irrégulier, mais c'est arrivé pendant cette
- 3 période-là.
- 4 Q. Pendant la période justement, est-ce que vous avez
- 5 été en vacances?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Combien de temps?
- 8 R. Je crois que j'ai été une semaine en France.
- 9 Q. O.K. Et...
- 10 R. Le quinze (15) juillet, j'ai été à l'Assemblée...
- 11 on a eu un été assez chargé même au plan
- 12 parlementaire parce que le quatre (4) juin, on a
- 13 été en mini-session déjà; le quinze (15) juillet
- 14 c'était l'étude des crédits à la justice, en plein
- 15 milieu de l'été; et il y a eu... ça a été quand
- 16 même le premier été d'un mandat d'un nouveau
- 17 gouvernement, c'est quand même assez chargé, et
- 18 puis monsieur Bouchard avait été absent
- 19 essentiellement tout le mois d'août.
- 20 Q. Est-ce que c'est l'été où vous avez eu une
- 21 chirurgie?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. Vous avez été opéré.
- 24 Donc, est-ce qu'on peut penser, là, que vous
- 25 étiez... vous avez pris peut-être huit (8), neuf

- 1 (9) jours de congé?
- 2 R. Oh non.
- 3 Q. Hein? Je ne parle pas pour l'hôpital.
- 4 R. Non, non.
- 5 Q. J'additionne les jours à Paris.
- 6 R. Même pas à l'hôpital, on travaille tout le temps.
- 7 Q. O.K. Alors, il y a huit (8) semaines, là, entre...
- 8 je les ai comptées, entre le début du mois de
- 9 juillet, là, le sept (7), huit (8), et puis le deux
- 10 (2) septembre, c'est pratiquement... c'est deux (2)
- 11 mois.
- 12 R. Oui, vous me parlez du sept (7), huit (8), mais
- 13 j'ai dit la semaine dernière que je ne pourrais pas
- 14 l'affirmer résolument, mais je crois que monsieur
- 15 Fava m'a appelé à l'hôpital pour s'informer de ma
- 16 condition.
- 17 Q. Hum hum.
- 18 R. Comme beaucoup de gens, d'ailleurs.
- 19 Q. O.K.
- 20 R. Mais je crois que monsieur Fava... mais je ne
- 21 serais pas en mesure de l'affirmer de façon
- 22 catégorique.
- 23 Q. Mais tout à l'heure, là, je réfère aux
- 24 qualificatifs que vous avez faits, là, des
- 25 pressions que vous recevez, pour prendre une

1 expression, ça doit être fatigant, ça, ça doit être
2 pas mal achalant quand vous vivez une situation
3 comme ça?

4 R. C'est-à-dire qu'on ne peut pas parler d'une
5 situation intolérable au début juillet, mais ça
6 l'était devenu quand j'ai décidé de contacter le
7 premier ministre le vingt-quatre (24) août, très
8 certainement.

9 Q. Et à partir de quel moment c'est devenu de plus en
10 plus difficile ou intolérable?

11 R. Bien, ça a été graduel, je ne peux pas mettre un
12 moment précis où c'est devenu... on est passé du
13 stade pressions jusqu'à intolérable, mais ça a été
14 graduel.

15 Q. Est-ce qu'au cours des conversations téléphoniques,
16 ou la plupart de celles-ci, il y avait des
17 références aux juges dans la même note qui a mérité
18 les qualifications que vous avez faites, les
19 qualificatifs, pardon?

20 R. Je ne comprends pas votre question, là.

21 Q. Lors des dix (10) appels téléphoniques plus ou
22 moins, là...

23 R. Oui.

24 Q. ... est-ce qu'il a toujours été ou à peu près
25 toujours été question de nomination de juges?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. Et en termes... en termes auxquels s'appliquent les
3 qualificatifs qu'on a faits sur l'insistance,
4 l'arrogance -- en tout cas, je prends votre
5 paroles, là -- est-ce que vous avez toujours conclu
6 ça après mettons chaque conversation au fur et à
7 mesure qu'elles s'accumulaient?
- 8 R. Je ne sais pas si je comprends bien, je vais vous
9 demander de la répéter une troisième fois, avec
10 respect.
- 11 Q. Moi, ce que je pense, ce que je crois comprendre,
12 puis j'aimerais l'avoir de votre bouche, c'est qu'à
13 partir du moment où vous avez eu des conversations
14 téléphoniques avec lui, une dizaine, dans une
15 majorité on insistait pour la nomination de juges?
16 Est-ce qu'on s'entend là-dessus?
- 17 R. Ah, non, une dizaine de fois où monsieur Fava m'en
18 a parlé spécifiquement...
- 19 Q. Dans les conversations téléphoniques?
- 20 R. ... où il revenait là-dessus à...
- 21 Q. J'exclus les lunches.
- 22 R. Ah, non, non, il m'en parlait, à chaque fois qu'il
23 m'appelait il me parlait de ça.
- 24 Q. Est-ce que...
- 25 R. Il parlait des tribunaux administratifs aussi,

1 parce que monsieur Lalande était en poste, puis il
2 avait des rencontres régulières avec monsieur
3 Lalande, il me parlait de ça, puis il en avait
4 parlé à des gens, puis... mais c'était... presque
5 toujours la raison de son appel était les tribunaux
6 administratifs ou une raison autre que ça, peut-
7 être une couple de fois il y a eu des appels
8 spécifiquement là-dessus, mais il m'en parlait à
9 chaque fois.

10 Q. D'accord.

11 R. Et à partir...

12 Q. Et à partir du mois d'août c'est devenu de plus en
13 plus insistant, c'est ça, ou...

14 R. Bien...

15 Q. ... déjà en juillet ça l'était?

16 R. ... je vous dis graduellement, mais je ne pourrais
17 pas mettre de cote sur chaque appel pour savoir si
18 c'est un point cinq (1.5) ou sept point cinq (7.5)
19 ou neuf point cinq (9.5) en termes d'insistance,
20 mais c'était graduel, ça a été de plus en plus
21 intense au cours de l'été.

22 Q. O.K. Pourquoi est-ce que vous n'avez pas pris les
23 moyens pour finalement éviter ces... ne pas prendre
24 les appels, filtrer les appels, pas aller manger
25 avec lui, pourquoi vous n'avez pas pris ces moyens-

1 là? Parce que si c'est si harassant que ça, à un
2 moment donné on évite?

3 R. Bien, quand on est en politique, il y a beaucoup de
4 choses qui sont harassantes, pas nécessairement les
5 appels de monsieur Fava, alors on a la peau épaisse
6 et on est... on est dans un poste de ministre,
7 alors bien sûr qu'il y a beaucoup de gens qui nous
8 parlent de toutes sortes de choses, des amis comme
9 des adversaires. Et, écoutez, je savais que
10 monsieur Fava était un proche du premier ministre,
11 le premier ministre m'en avait parlé, monsieur Fava
12 m'en parlait beaucoup et il n'en parlait pas juste
13 à moi, c'est un homme qui était très fier d'avoir
14 le premier ministre dans ses amis proches, il le
15 disait allègrement qu'il rencontrait Chantal Landry
16 à toutes les semaines, qu'il allait collecter un
17 million cette année-là, qu'il fallait placer notre
18 monde, ça foule aux portes, ça fait neuf (9) ans
19 qu'on est dans l'opposition. Puis ce n'était pas
20 juste par rapport à moi, probablement que d'autres
21 ministres étaient également touchés par ses
22 insistances, mais moi, à la Justice, il y avait
23 des... il y avait des juges, là.

24 Q. Oui.

25 R. C'était sérieux pour lui.

1 Q. Mais il me semble que ça aurait été facile dans le
2 cas présent, vous avez beau avoir la peau épaisse,
3 mais une rencontre désagréable, une conversation
4 téléphonique désagréable, vous dites à votre
5 secrétaire : «S'il vous plaît, quand Fava appelle,
6 je ne suis pas là».

7 R. Non.

8 Q. Vous n'avez pas pensé faire ça?

9 R. Ce n'était pas possible dans le contexte dans
10 lequel j'étais à l'été deux mille trois (2003),
11 compte tenu que j'arrivais en poste, compte tenu de
12 l'importance qu'avait monsieur Fava dans le Parti
13 libéral, compte tenu de ses liens avec monsieur
14 Charest, et du fait aussi qu'il était important
15 pour moi que monsieur Fava puisse faire ce qu'il
16 promettait de faire, à savoir donner son avis au
17 niveau des tribunaux administratifs et promouvoir
18 jusqu'à un certain point la réforme au sein de
19 l'ensemble des partenaires de la CSST.

20 Parce qu'il était au conseil d'administration de la
21 CSST, je n'y étais pas, il y était depuis un
22 certain nombre d'années et le conseil
23 d'administration de la CSST, Monsieur le
24 commissaire, est composé de membres paritaires, les
25 grandes centrales syndicales y sont, les

1 associations d'employeurs y sont, sept (7) patrons,
2 sept (7) syndicats, plus un président qui est nommé
3 par le gouvernement, il y a quinze (15) personnes
4 au CA de la CSST. Monsieur Fava y était et il
5 connaissait très bien le secteur de la construction
6 et tout ça. Et c'est évident que dans le contexte
7 de la réforme majeure qui s'en venait, monsieur
8 Fava constituait un élément positif, pensais-je à
9 l'époque à tout le moins, jusqu'à la fin novembre
10 où, là, j'ai vu qu'il était plutôt défavorable.

11 Q. Pour les lunchs, vous n'étiez pas obligé quand même
12 d'aller manger avec, là, vous auriez pu refuser?

13 R. Bien, je viens de vous répondre, là.

14 Q. Pour les lunchs également?

15 R. Bien, je viens de vous expliquer pourquoi je
16 parlais à monsieur Fava à ce moment-là.

17 Q. Et comment se faisaient les rencontres, est-ce que
18 vous alliez au restaurant où vous saviez qu'il
19 était ou c'est lui qui appelait pour avoir un
20 rendez-vous avec vous?

21 R. Je ne peux pas vous dire de quelle façon
22 particulière c'était planifié, ce n'était pas
23 nécessairement moi qui planifiais... pas
24 nécessairement moi qui planifiais le lunch en
25 question ou l'endroit où on allait, ni l'heure. Je

1 ne peux pas vous répondre de façon précise là-
2 dessus. Écoutez, les dîners, là, comme je vous
3 dis, à quelques reprises il y a eu des dîners
4 d'importance, mais autrement c'était surtout
5 utilitaire. Et à ce moment-là, à l'été deux mille
6 trois (2003), on était... on avait commencé à l'été
7 en session, il y avait les crédits, j'étais à
8 Québec cet été-là, il y a eu quelques éléments plus
9 marquants, les inondations dans le centre du Québec
10 qui ont duré quelques jours, j'ai remplacé Jacques
11 Chagnon qui était à Paris.

12 Q. On va parler du concours de madame Després.

13 R. Oui.

14 Q. Madame Després, vous avez dit tout à l'heure, là,
15 hier, c'est que vous avez su de monsieur Fava, fin
16 décembre, début janvier, avant le huit (8)...

17 R. Oui.

18 Q. ... qu'elle avait passé le concours et qu'elle
19 était sur la liste que vous avez dit hier. «Madame
20 Després elle était sur la liste», vous avez su ça
21 de monsieur Fava?

22 R. Oui.

23 Q. C'est bien votre témoignage?

24 R. Oui.

25 Q. Pourtant, on vous l'a aussi démontré, le concours

1 a vraiment commencé au niveau des entrevues cinq
2 (5) jours plus tard, le douze (12) au dix-neuf (19)
3 janvier?

4 R. Oui.

5 Q. Alors, évidemment, c'était faux comme information?

6 R. Il faudrait demander...

7 Q. Ça ne pouvait pas être...

8 R. Il faudrait demander à monsieur Fava parce que
9 c'est lui qui m'en a parlé. Mais moi ce que j'ai
10 compris quand monsieur Fava m'a appelé par rapport
11 à madame Després, c'est que madame Després avait
12 passé le concours. Ça a été... je n'ai pas vérifié
13 à ce moment-là est-ce que, dans le processus, elle
14 avait effectivement passé le concours, est-ce que
15 les entrevues étaient commencées, est-ce que ci,
16 est-ce que ça?

17 Je vous ai dit que la nomination des juges, il y a
18 une coordonnatrice qui s'occupait de ça, il y a mon
19 chef de Cabinet, il y a du... moi, j'ai un rôle à
20 jouer, mais qui est quand même assez minime dans
21 l'ensem... même s'il est important, il est quand
22 même assez minime...

23 Q. Mais ce n'était pas le premier concours que vous
24 lanciez en décembre, c'était lancé du dix-huit (18)
25 décembre?

- 1 R. Oui, je comprends.
- 2 Q. Mais vous qui avez une mémoire extraordinaire,
3 là...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. ... vous auriez pu lui dire : «Écoute, Franco, un
6 instant, là, je viens de lancer le concours qui
7 commence dans deux (2) semaines, elle ne peut pas
8 être sur la liste»?
- 9 R. Non, ce n'est pas ça.
- 10 Q. Ça vous a échappé?
- 11 R. Non, pas du tout. C'est que compte tenu de ce qui
12 est arrivé avec monsieur Charest le deux (2)
13 septembre et compte tenu de l'importance qu'avait
14 Franco Fava pour le premier ministre et
15 réciproquement, monsieur Fava est un homme dont on
16 parlait beaucoup dans le parti, au gouvernement,
17 c'est un homme dont le nom revenait souvent, et
18 c'est bien évident que quand monsieur Fava m'a
19 demandé ça, j'ai parlé à monsieur Charest que je
20 rencontrais prochainement. Alors, on en a parlé.
21 Et j'avais eu des instructions assez claires de
22 monsieur Charest par rapport à deux (2) autres
23 juges, messieurs Bisson et Simard. Alors, voilà.
24 J'en ai...
- 25 Q. Vous n'en aviez pas eu sur Després?

- 1 R. Pardon?
- 2 Q. Vous n'en aviez pas eu sur madame la juge Gosselin-
- 3 Després, de monsieur Charest?
- 4 R. Bien, j'en ai eu le huit (8) janvier, oui.
- 5 Q. Oui, mais avant ça, lorsque vous avez eu la
- 6 conversation avec monsieur Fava?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. C'est le huit (8) janvier que vous avez
- 9 rencontré...
- 10 R. Monsieur Charest?
- 11 Q. ... le premier ministre, non?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. Alors, vous n'aviez pas... vous ne saviez pas d'où
- 14 elle venait, elle, là?
- 15 R. Ah, monsieur Fava m'avait expliqué que c'est un
- 16 parent proche de monsieur Després et... bon.
- 17 Monsieur Fava est un homme qui était très bien
- 18 informé à tous égards. En général, monsieur Fava
- 19 avait beaucoup... c'était une source d'informations
- 20 considérables pour n'importe qui dans le parti et
- 21 dans le gouvernement. Il savait des choses,
- 22 monsieur Fava, pas mal.
- 23 Q. Puis vous, vous ignoriez...
- 24 R. Il savait d'ailleurs que j'allais être ministre
- 25 avant que je l'apprenne moi-même, ça, je peux vous

- 1 le dire...
- 2 Q. Si on... - oui.
- 3 R. ... très clairement.
- 4 Q. Monsieur Lessard aussi en arrière, il le savait?
- 5 R. Monsieur... sûrement pas autant que monsieur Fava!
- 6 Monsieur Lessard m'appelait pour me demander si, il
- 7 ne me disait pas que j'allais l'être.
- 8 Q. Bien, vous, monsieur Couillard à la santé, il me
- 9 semble que c'était des réalités auxquelles beaucoup
- 10 de gens s'attendaient, non?
- 11 R. Bien, moi, où?
- 12 Q. Peut-être vous aussi?
- 13 R. Où?
- 14 Q. En justice?
- 15 R. Ah.
- 16 Q. Parce que pour faire vos réformes, là...
- 17 R. Merci d'y avoir pensé.
- 18 Q. Pour faire vos réformes, maître Bellemare, il n'y
- 19 a pas de meilleure position qu'être ministre de la
- 20 Justice, n'est-ce pas?
- 21 R. Non, je me souviens d'avoir eu un appel de Gilbert
- 22 Lavoie, qui m'appelait souvent à l'époque, et qui
- 23 me voyait plutôt au Transport compte tenu de
- 24 l'assurance automobile ou au Travail, compte tenu
- 25 de la CSST. La justice, je ne l'ai pas entendu

1 souvent.

2 Et d'ailleurs, quand monsieur Fava m'a dit que
3 j'allais être ministre, ou, en tout cas, c'est ce
4 que j'en avais compris, il ne m'a pas dit à quel
5 portefeuille, ni à quel... quel ministère.

6 Q. Quand vous comprenez de monsieur Fava... -- on est
7 en janvier, là, deux mille quatre (2004) -- quand
8 vous comprenez de monsieur Fava qu'il sait que
9 madame est sur la liste, on sait que ce n'est pas
10 vrai, là, puis là, on sait que vous avez oublié
11 ou... le fait que vous aviez lancé ce concours-là
12 tout récemment, ce qui rendait impossible qu'elle
13 ait passé le concours, qu'elle se soit présentée au
14 concours, mais c'est... vous l'avez oublié, selon
15 vous?

16 R. Le «concours très récemment», à ce que je sache, ce
17 concours-là avait été ouvert le quinze (15) février
18 avec date limite de candidature le quinze (15) ou
19 le dix-sept (17) mars, on n'était même pas en poste
20 à l'époque. Alors, j'imagine que la candidature ou
21 le formulaire d'usage de madame Després avait été
22 enregistré avant même qu'on soit élu.

23 Q. Oui oui, mais vous aviez nommé...

24 R. Le concours...

25 Q. Vous avez nommé le jury, si je peux m'exprimer

1 ainsi...

2 R. Ah!

3 Q. ... en décembre?

4 R. Possible.

5 Q. Dix-huit (18)?

6 R. Possible.

7 Q. O.K. Mais là, ça fait la deuxième fois, selon vos
8 dires, là, que monsieur Fava obtient des
9 informations confidentielles. Moi, là, je parle au
10 témoin qui, à l'époque, était -- j'ai appris un
11 nouveau mot -- gardien de l'intérêt public.
12 Procureur général, ministre de la Justice, ça,
13 c'est des mots que je connaissais. Vous ne
14 réagissez pas vis-à-vis ça?

15 Parce que, en fait, je peux vous situer le cadre de
16 ma question. Les trois (3) membres du jury de
17 sélection, il y a un juge, il y a un représentant
18 du Barreau puis du public que vous avez nommés.
19 Ces gens-là signent des affidavits, des engagements
20 solennels sous serment de ne rien divulguer.
21 Lorsqu'ils font une recommandation, ces gens-là,
22 par la suite c'est acheminé dans la machine sous
23 votre responsabilité, puis là, il y a des fuites,
24 selon votre version, monsieur Fava apprend qui est
25 sur la «short list». Vous aviez la conviction

1 qu'il l'avait même si ce n'était pas vrai...

2 R. Oui.

3 Q. ... mais pour Bisson, ça faisait... là, ça faisait
4 la deuxième fois.

5 Alors, comment est-ce que le gardien de l'intérêt
6 public a réagi vis-à-vis ça?

7 R. ...

8 Q. Avez-vous fait quelque chose?

9 **Me RÉNALD BEAUDRY**

10 pour Me Marc Bellemare :

11 Monsieur le commissaire, je vais m'objecter à la
12 question. Parce que... à moins que mon confrère
13 n'ait des sujets nouveaux ou des nouvelles
14 questions, j'ai l'impression d'assister au contre-
15 interrogatoire qui a eu lieu hier et avant-hier.
16 Les réponses que donne mon client sont les mêmes,
17 ce sont les mêmes sujets, à moins qu'on ait quelque
18 chose d'innovateur, je vous demanderais de limiter
19 mon confrère.

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Bien, c'est vrai que c'est très répétitif, là,
23 cette partie-ci. Qu'est-ce qu'il y a de nouveau,
24 là, dans votre...?

25

1 **Me ANDRÉ DUGAS**

2 pour le Parti libéral du Québec :

3 Bien, je pense qu'on va pouvoir établir que le
4 témoin n'a rien fait. Je pense, quant à moi, qu'il
5 était de son devoir de faire quelque chose, puis il
6 y avait des avenues qui s'offraient à lui et je
7 veux voir s'il les a envisagées.

8 Parce qu'ici, on est une question d'évaluation de
9 la crédibilité d'un témoin, et moi je sais, pour
10 avoir rencontré des gens, à qui le témoin a parlé,
11 qui vont avoir des versions tout à fait
12 contradictoires.

13 Alors vous, à un moment donné, Monsieur le juge,
14 vous allez avoir à évaluer la crédibilité de gens
15 qui disent blanc, de gens qui disent noir et, pour
16 ça, vous allez vous guider sur quoi?

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Mais ce que monsieur Beaudry vous dit, c'est que la
20 question de la crédibilité, comme vous la voyez, a
21 déjà été établie puisque les réponses aux questions
22 que vous posez ont déjà été données.

23 **Me ANDRÉ DUGAS**

24 pour le Parti libéral du Québec :

25 Mais je... en tout respect, elles ont été posées

1 différemment.
2 Rappelez-vous ce qu'a dit maître Beaudry hier :
3 «Ah, la procureure du gouvernement, il faut qu'elle
4 soit... il faut qu'elle soit feutrée, elle n'a pas
5 à être partisane.» Moi, je suis pour le Parti
6 libéral, peut-être que je suis un petit peu
7 partisan. Et mon confrère maître Ryan, il
8 représente le premier ministre, il a quand même un
9 certain devoir de dignité, alors moi, je l'ai peut-
10 être moins!

11 **Me RÉNALD BEAUDRY**

12 pour Me Marc Bellemare :

13 Ça, on s'en rend compte facilement!

14 Mais ce que mon confrère a dit tout à l'heure,
15 c'est que : «Je veux poser la question au témoin
16 parce qu'il n'a rien fait.» Ça fait... je ne sais
17 pas combien de fois qu'il dit qu'il a fait quelque
18 chose, deux (2) fois il est allé voir le premier
19 ministre, puis lui a dit : «Aïe, ça ne marche pas,
20 notre affaire. Qu'est-ce qu'on fait avec ça?»
21 Puis le premier ministre lui a donné des réponses.
22 Il faut vivre avec.

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Bien...

1 **Me ANDRÉ DUGAS**

2 pour le Parti libéral du Québec :

3 J'entends poursuivre, mais pas longtemps là-dessus
4 parce que je pense qu'il y a des moyens qu'il
5 aurait pu prendre, puis je vais lui suggérer.

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Très bien. Mais comme je vous dis, là, je ne veux
9 pas qu'on répète tout ce qui a été dit, puis, en
10 fait, il y a eu une autre preuve qui était qu'une
11 note avait circulé dans le ministère demandant de
12 faire attention aux fuites.

13 **Me ANDRÉ DUGAS**

14 pour le Parti libéral du Québec :

15 Plusieurs mois plus tard.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Oui.

19 **Me ANDRÉ DUGAS**

20 pour le Parti libéral du Québec :

21 Plusieurs mois plus tard. C'est ça la différence.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Oui. Mais vous avez dit : «Il n'y a rien qui a été
25 fait.»

1 **Me ANDRÉ DUGAS**

2 pour le Parti libéral du Québec :

3 Oui.

4 Q. Au niveau du Parti libéral, pourquoi est-ce que
5 vous n'avez pas appelé les autorités du Parti
6 libéral, autre que Jean Charest? Le président du
7 parti? L'organisateur? Le responsable du
8 financement? Si ça avait été le cas, puis qu'il
9 avait un comportement irrégulier de bénévoles d'un
10 parti...

11 **Me RÉNALD BEAUDRY**

12 pour Me Marc Bellemare :

13 Je m'objecte encore à la question, je me pose la...
14 quelle est la pertinence du fait qu'il appelle ou
15 qu'il n'appelle pas la permanence du parti
16 concernant la nomination des juges et le processus
17 de nomination des juges?

18 **Me ANDRÉ DUGAS**

19 pour le Parti libéral du Québec :

20 L'insistance de collecteurs reliés au parti.
21 L'insistance de collecteurs de fonds qui font
22 partie de la machine, qui sont bénévoles.

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Non, c'est... ça, c'est... je pense que c'est

1 pertinent parce que là, la question, c'est de
2 savoir : est-ce qu'une personne dans cette
3 situation-là n'essaie pas de se soustraire aux
4 pressions indues? Il y a différentes façons de le
5 faire, là, il suggère qu'une des façons, c'est de
6 s'adresser au parti puisque les pressions venaient
7 du parti.

8 Alors, poursuivez.

9 **Me ANDRÉ DUGAS**

10 pour le Parti libéral du Québec :

11 Q. Alors, vous avez ma question? Est-ce que je dois
12 la répéter?

13 R. Oui.

14 Q. Alors, pourquoi vous ne vous êtes pas adressé, en
15 janvier, aux autorités du parti, que ce soit le
16 président, l'organisateur en chef, que ce soit le
17 responsable du bureau de Québec, les responsables
18 du financement pour dire : «Écoutez, là, vos gars
19 insistent vraiment beaucoup, ils ont toutes sortes
20 d'informations, puis je suis inconfortable comme
21 ça», ils auraient peut-être pu intervenir?

22 R. Oui.

23 Q. Si c'est le cas.

24 R. Je vous rappelle que la raison de la rencontre du
25 huit (8) janvier était que j'avais informé monsieur

1 Charest au début décembre, ou le trois (3), ou le
2 dix (10), du fait que j'avais été en contact ou que
3 j'avais vu une situation où monsieur Fava
4 échangeait une quantité considérable d'argent
5 liquide avec un permanent du parti. C'est la
6 raison pour laquelle la rencontre du huit (8)
7 janvier a été planifiée.

8 À partir de ce moment-là et sachant qu'il y avait
9 une rencontre, le dix (10) décembre, monsieur
10 Charest m'avait confirmé que la rencontre avait
11 lieu, ou, en tout cas, on s'était vu au «party» de
12 Noël, puis on s'était dit : «On se voit le huit
13 (8)», c'était après les Fêtes, et le but principal
14 de la rencontre, c'était ça.

15 Il y a, bien sûr, d'autres événements qui se sont
16 ajoutés en cours de route, comme le refus de
17 l'avant-projet de Loi sur l'IVAC, victimes d'actes
18 criminels, pardonnez-moi, le dix-huit (18) décembre
19 au Conseil du trésor, je lui en ai parlé, mais ce
20 n'était pas prévu quand la rencontre a été fixée,
21 non plus que l'histoire de madame Gosselin-Després.
22 Alors, ce dont j'ai discuté avec le premier
23 ministre le huit (8) janvier, d'entrée de jeu, dans
24 son bureau à Montréal à dix-huit heures (18 h),
25 c'était trois (3) choses : c'était l'argent

1 liquide, c'était l'opposition de monsieur Fava au
2 projet de Loi 35 et c'était madame Line Gosselin-
3 Després.

4 Alors ça, là, c'est quand même trois (3) sujets
5 extrêmement importants, extrêmement chauds, j'en ai
6 parlé au premier ministre et il m'a donné, dans
7 tous les cas, des instructions.

8 Et, non, je n'ai pas pensé qu'il y avait quoi que
9 ce soit d'utile à faire au niveau de la direction
10 du Parti libéral. Ce que j'ai vu à la fin
11 novembre, début décembre, l'argent liquide, là,
12 c'était entre monsieur Fava et un permanent du
13 parti, et...

14 Q. On n'a pas parlé de ça, monsieur...

15 R. Alors... non, juste pour expliquer pourquoi la
16 rencontre a eu lieu. Parce que le but de la
17 rencontre du huit (8) janvier, c'était ça, c'est là
18 que monsieur Charest m'a donné un rendez-vous à son
19 bureau de Montréal le huit (8) janvier.

20 Alors non, je n'ai pas appelé... monsieur Charest
21 était chef du gouvernement, mon premier ministre
22 et, pour moi, c'était évident que c'est à lui qu'il
23 fallait que j'en parle.

24 Q. Et aux mois de juillet, août, à partir du moment où
25 la pression était forte des collecteurs pour nommer

1 le juge Bisson, là, toujours selon votre version,
2 ça ne vous tentait pas de demander aux mêmes
3 personnes dont... que je vous ai mentionnées tout
4 à l'heure, soit à l'organisateur, le directeur du
5 bureau de Québec, les gens de financement : Peux-tu
6 dire aux bénévoles de me laisser tranquille?
7 Vous n'êtes pas obligé de révéler des secrets
8 d'État, nomination de juges : Ces gens-là essaient
9 de... ils sont trop harassants vis-à-vis moi,
10 débarrassez-moi de ces personnes-là.
11 Ça ne vous a pas tenté?

12 R. Écoutez, j'étais... j'étais très... c'était des
13 situations difficiles, maintenant, en principe dans
14 un gouvernement, le ministre doit régler les choses
15 à son niveau, il ne fallait pas appeler le premier
16 ministre pour... à tous les jours pour lui faire
17 part de ci et de ça, un bon ministre est quelqu'un
18 qui essaie, dans la mesure du possible...

19 Q. Je ne parle pas de premier ministre...

20 R. ... de régler...

21 Q. ... je parle du parti?

22 R. Vous me laissez terminer?

23 Alors, un bon ministre, c'est en principe quelqu'un
24 qui réussit à régler le plus possible de choses à
25 son niveau, le premier ministre en a déjà pas mal

1 sur les épaules, il dirige le gouvernement et il
2 s'occupe de bien d'autres choses, et j'ai décidé de
3 lui demander une rencontre le vingt-quatre (24)
4 août parce qu'il y avait des pressions non
5 seulement de messieurs Fava et Rondeau, mais d'une
6 autre personne aussi...

7 Q. Ça, vous l'avez déjà dit.

8 Moi, ma question, c'est : pourquoi ne pas
9 s'adresser aux autorités du parti qui auraient
10 théoriquement ou peut-être été en mesure de vous
11 aider?

12 **Me RÉNALD BEAUDRY**

13 pour Me Marc Bellemare :

14 Il vient de répondre...

15 **Me ANDRÉ DUGAS**

16 pour le Parti libéral du Québec :

17 Q. Votre réponse c'est non?

18 **Me RÉNALD BEAUDRY**

19 pour Me Marc Bellemare :

20 ... à la question pour deux (2) fois, alors si on
21 lui pose la question trois (3) fois, il va répondre
22 la même chose.

23 **Me ANDRÉ DUGAS**

24 pour le Parti libéral du Québec :

25 Q. Alors, c'est ça votre réponse, elle est complète?

- 1 R. Je pense que j'ai répondu.
- 2 Q. On est à l'été, on va rester dans l'ère estivale.
- 3 Lorsque vous avez témoigné le vingt-quatre (24)
- 4 août, moi j'étais dans la salle, je vous regardais,
- 5 je lis la transcription, puis quand vous avez
- 6 parlé, là, de la nomination du juge Bisson, puis
- 7 surtout du fait qu'à cette époque-là on vous avait
- 8 dit qu'il y avait un problème avec le père de ce
- 9 qui est devenu le juge Bisson, qui était
- 10 possiblement impliqué dans le scandale, puis qu'il
- 11 serait appelé par le juge Gomery.
- 12 Là, on sait aujourd'hui que le juge Gomery n'était
- 13 pas nommé...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. ... on sait que le rapport du vérificateur général
- 16 est postérieur; avez-vous une explication pour
- 17 comment ça se fait que cette information-là s'est
- 18 glissée dans votre esprit? Parce que j'ai
- 19 l'impression... j'ai eu l'impression quand vous
- 20 témoigniez, là -- puis vous allez pouvoir nous
- 21 dire, peut-être que c'est moi qui me trompe -- j'ai
- 22 l'impression que ce que vous vouliez expliquer au
- 23 commissaire c'est que vous aviez un dilemme, il
- 24 fallait que vous nommiez quelqu'un, vous étiez
- 25 obligé par monsieur Fava, puis ensuite par le

- 1 premier ministre, mais cette personne-là, non pas
2 lui, mais son père avait des problème. J'ai
3 l'impression que vous nous expliquiez le dilemme
4 dans lequel vous étiez, est-ce que c'est ça que
5 vous aviez dans la tête quand vous avez témoigné?
- 6 R. Non, il n'y avait pas de dilemme là, on m'avait
7 simplement dit -- monsieur Fava et monsieur
8 MacMillan, mais pas en même temps et pas ensemble,
9 des moments et des lieux différents -- que le père
10 de monsieur Marc Bisson, qui était cet important
11 collecteur et organisateur libéral dans
12 l'Outaouais, qui avait fait élire plein de monde,
13 Norm à plusieurs reprises, me disait-il, que le
14 père il fallait faire attention parce qu'il
15 avait... il avait quelque chose à voir avec... je
16 ne sais pas s'il avait été enquêté, je ne me
17 souviens pas des termes exacts, mais il avait eu
18 des problèmes ou il avait été enquêté ou il avait
19 été approché concernant le programme des
20 commandites.
- 21 Q. Mais vous nous dites...
- 22 R. Les deux (2) m'ont dit ça.
- 23 Q. Vous nous dites qu'à l'été deux mille trois (2003)
24 les commandites, qu'il y avait un problème
25 potentiel aux commandites, que c'était un chose

1 publique...

2 R. Non.

3 Q. ... c'était connu?

4 R. Non, non, moi je l'ai appris de monsieur MacMillan
5 et monsieur Fava, c'est eux qui me l'ont dit.

6 Mais il y a beaucoup de choses, c'est très régulier
7 en politique, ça m'est arrivé souvent pendant cette
8 année-là où des gens me disaient : Fais attention
9 à un, fais attention à l'autre, il y a ci, il y a
10 ça, des rumeurs, des choses qui se disent, et là,
11 ça venait de monsieur MacMillan qui, manifestement,
12 était -- et est probablement encore aujourd'hui --
13 un proche de monsieur Guy Bisson. Donc, lui, il l'a
14 su comment, vous lui demanderez, mais c'est lui qui
15 m'a dit ça.

16 Q. Mais je trouve ça curieux que vous me disiez que
17 ces gens-là l'aient dit, parce que tout de même,
18 quand on dit, là : Allez nommer cette personne-là,
19 nommez-le; mais, en même temps, on dit un argument
20 qui vous incite à ne pas le nommer : Son père a des
21 problèmes. Il me semble que quand on fait du
22 marketing, on ne met pas des... un porc-épic en
23 avant de... en avant de la belle voiture, on met
24 quelque chose de «slick», si vous me permettez
25 l'expression. Alors, voici un ministre qui vous

- 1 dit : Nomme cette personne-là, mais il y a un
2 problème dans sa nomination. C'est antinomique.
- 3 R. Non, c'est exactement ce que monsieur MacMa... Norm
4 MacMillan m'a dit.
- 5 Q. Puis Fava vous dit la même chose?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Monsieur Fava vous dit la même chose.
8 Mais on sait tout ça que ce n'est pas vrai, en
9 fait, ils ne vous l'ont pas dit ni...
- 10 R. Qu'est-ce qui n'est pas vrai?
- 11 Q. Il ne vous ont pas dit qu'il était pour être
12 assigné par le juge Gomery parce que Gomery n'était
13 pas nommé. Ça, ils n'ont pas pu vous dire ça?
- 14 R. Bien, j'ai tout... j'ai précisé tout ça avant-hier,
15 je pense.
- 16 Ces deux (2) hommes-là, monsieur Fava et monsieur
17 MacMillan m'avaient dit que le père... qu'il y
18 avait un problème avec le programme des
19 commandites. Maintenant, j'ai extrapolé,
20 effectivement, la première journée sur l'enquête
21 Gomery, le rapport de madame Fraser, c'était une
22 extrapolation qui, bien évidemment, s'avère
23 inexacte compte tenu que le rapport et l'enquête
24 Gomery ont été tenus après coup.
25 Mais n'empêche qu'à ce moment-là, monsieur

1 MacMillan m'avait bien avisé de ça et c'était
2 correct, mais ça ne changeait pas la qualité de la
3 candidature du fils, ce n'est pas le père qu'on
4 nommait, c'était le fils.

5 Q. O.K. Autrement dit, ce que vous nous dites, là,
6 c'est que je ne dois pas comprendre la
7 transcription de votre témoignage modulé ou... même
8 pas modulé, de votre témoignage d'aujourd'hui que
9 vous évoquez une espèce de dilemme que vous aviez
10 de nommer une personne...

11 R. Non.

12 Q. ... dont le père, potentiellement, avait des
13 problèmes?

14 R. Non.

15 Q. Puis entre vous puis moi...

16 R. Hum hum.

17 Q. ... si un juge se qualifie à une conduite au-dessus
18 de tout soupçon, que son père ait possiblement des
19 problèmes, ce n'est pas un facteur pertinent, à
20 moins que ce soit le chef de la pègre, là, mais
21 bon!

22 R. Exact.

23 Q. Monsieur Fava, vous avez dit plusieurs fois, là,
24 que vous ne lui avez pas demandé d'être de votre
25 campagne à la mairie en deux mille cinq (2005)?

- 1 R. Exact.
- 2 Q. Est-ce que c'est exact?
- 3 R. Exact.
- 4 Q. Vous n'avez aucun souvenir qu'il a assisté à une
5 réunion d'organisation au niveau du financement ou
6 au niveau de la politique?
- 7 R. Exact.
- 8 Q. Monsieur Rondeau, Charles Rondeau, est-ce que c'est
9 la même réponse?
- 10 R. Exact. C'est possible qu'il soit allé dans une
11 réunion, il y avait tellement de monde, c'est
12 possible, mais moi je n'ai pas invité monsieur Fava
13 à une réunion de financement de Vision Québec.
- 14 Q. Jean-Paul Boily, est-ce que vous l'avez invité?
- 15 R. Non.
- 16 Q. Vous ne vous en rappelez pas? Parce qu'il a dit que
17 vous l'aviez invité personnellement.
- 18 R. Il a dit ça... moi, le souvenir que j'ai de
19 monsieur Boily, c'est qu'il était secrétaire du
20 Port de Québec et qu'il était favorable à ma
21 candidature, de même que son patron, Ross
22 Gaudreault, puis qu'il m'avait fait faire le tour
23 des installations du Port de Québec en voiture pour
24 m'expliquer les projets d'expansion, compte tenu
25 que j'étais candidat à la mairie de Québec, puis

1 c'était un dossier que je devais connaître, puis il
2 avait raison.

3 Mais c'est tout. C'est tout ce dont je me souviens
4 de monsieur Boily dans le contexte de l'élection de
5 deux mille cinq (2005).

6 Q. O.K.

7 R. Puis on a eu une campagne qui a commencé...
8 écoutez, le parti a été fondé, je pense que c'est
9 le vingt et un (21) février deux mille cinq (2005),
10 puis j'ai été annoncé le onze (11) mars, une
11 campagne qui a été longue, il y a tellement de
12 monde, je vous l'ai dit, il y avait eu un
13 rassemblement où il y avait quinze cents (1500)
14 personnes -- les journaux avaient dit onze cents
15 (1100), mais c'était quinze cents (1500) -- au
16 Patro Charlesbourg à la fin mars.

17 Alors... et que monsieur Fava ait pu s'intéresser
18 à Vision Québec dans un contexte de grande
19 popularité, c'est possible aussi, je ne conteste
20 pas ça, mais moi je n'ai pas invité monsieur Fava
21 à une réunion de financement à Vision Québec.

22 Q. Quand un parti politique est naissant, puis que
23 vous en êtes le chef, j'imagine que vous êtes
24 intéressé à ce qui se passe dans l'organisation,
25 puis que ça bouge vite, puis vous vous êtes... vous

- 1 vous adjoignez plusieurs personnes.
- 2 Mais pour les réunions, quand on commence comme ça,
- 3 est-ce que vous aviez une liste des personnes à
- 4 inviter?
- 5 R. Non.
- 6 Q. Avez-vous confectionné ça?
- 7 R. Pas moi. Maintenant, on a eu...
- 8 Q. Est-ce qu'on vous...
- 9 R. ... une naissance...
- 10 Q. Est-ce qu'on vous l'a exhibée?
- 11 R. ... le bébé était gros...
- 12 Q. Hum hum.
- 13 R. ... il pesait le double de ce qu'on voit
- 14 normalement parce que dès le début de la campagne,
- 15 on a eu des sondages extrêmement favorables,
- 16 beaucoup de gens étaient là autour de moi...
- 17 Q. Non, ce n'est pas ça ma question, je veux juste
- 18 savoir si quand il y a une réunion comme ça...
- 19 R. Non, la liste...
- 20 Q. ... si on fait une liste?
- 21 R. Non. Bien, moi, j'avais un organisateur, monsieur
- 22 Forest, j'avais un représentant officiel.
- 23 Q. Puis vous, comme chef de parti, vous ne demandiez
- 24 pas...
- 25 R. Peut-être qu'ils pourraient vous répondre.

- 1 Q. Vous avez complété? Vous, comme chef...
- 2 R. Peut-être qu'eux...
- 3 Q. ... de parti -- je vais reformuler ma question.
- 4 Comme chef de parti, vous n'avez pas regardé la
- 5 liste des gens qui sont invités?
- 6 R. Si j'ai... -- Ah, bien non. Bien, peut-être que ça
- 7 m'est arrivé de regarder des fois des listes de
- 8 gens qui étaient invités, mais il me semble que des
- 9 listes, on n'avait pas ça, des listes.
- 10 Q. O.K. Puis comme chef de parti, la liste des gens
- 11 que vous avez invités puis qui refusent de venir,
- 12 vous ne regardez pas ça? Parce que quand on est en
- 13 politique, on veut savoir qui nous appuie, qui ne
- 14 nous appuie pas, qui refuse de nous appuyer. Ça,
- 15 vous n'avez pas vérifié ça non plus? Vous n'avez
- 16 pas demandé d'informations?
- 17 R. Bien, il y a pas mal de monde qui... il y a pas mal
- 18 plus de monde qui nous appuyait que de monde qui ne
- 19 nous appuyait pas.
- 20 Maintenant, le parti au pouvoir à l'époque était le
- 21 Renouveau municipal, qui était dirigé par monsieur
- 22 Cha... monsieur L'Allier qui quittait, qui a
- 23 annoncé son départ à la fin mars deux mille quatre
- 24 (2004)... à la fin août deux mille quatre (2004),
- 25 pardon -- je pense que c'était le huit (8) août

1 qu'il avait annoncé ça, donc c'était plus au début
2 août -- et puis on savait qu'on avait des
3 adversaires, bien évidemment, là, il y avait
4 plusieurs partis, il y avait l'Action civique qui
5 était en lice aussi et puis nous, on est arrivé
6 comme ça, mais on était comme le troisième parti et
7 il y avait un certain engouement à Québec pour la
8 création d'un deuxième parti... d'un troisième
9 parti.

10 Q. Alors, selon votre témoignage, les deux (2)
11 personnages, Rondeau et Fava, n'étaient pas lors de
12 votre réunion puis ils n'ont pas participé à votre
13 campagne de quelque façon que ce soit, n'est-ce
14 pas?

15 R. Ce n'est pas ça que je dis.

16 Q. Non?

17 R. J'ai dit que, moi, je n'ai pas invité monsieur Fava
18 à une réunion de financement.

19 Q. O.K. Est-ce que vous les avez vus à la réunion de
20 financement?

21 R. Je n'ai pas de souvenir d'avoir vu ni l'un ni
22 l'autre. Je vous dis qu'il est possible que
23 monsieur Fava ait... se soit intéressé ou ait
24 participé à quelque chose à l'intérieur de Vision
25 Québec à ce moment-là, mais je n'ai pas souvenir...

1 Q. Mais ça ne vient pas de vous?

2 R. ... je ne sais pas ce que tout le monde a pu faire
3 partout pendant cette époque-là et...

4 mais au niveau financement, il y avait... on avait
5 un représentant officiel qui était Michel Noreau,
6 on a au départ contracté une marge de crédit de
7 soixante mille dollars (60 000 \$) avec des prêts de
8 dix mille dollars (10 000 \$) auprès de six (6)
9 personnes, dont monsieur...

10 Q. Lacroix?

11 R. ... Lacroix faisait partie.

12 Alors, bien sûr que monsieur Charles Lacroix était
13 près des considérations financières parce qu'il a
14 avancé dix mille dollars (10 000 \$), ce qui n'est
15 quand même pas rien pour un parti municipal, ça, je
16 peux vous le dire, et il a signé un document pour
17 une marge de crédit, mais monsieur Boily n'a pas
18 signé ça à ma connaissance, puis monsieur Fava,
19 monsieur Rondeau non plus.

20 Q. Non, ce n'était pas ma proposition.

21 R. Alors, je n'ai pas de souvenir qu'il y ait eu une
22 implication particulière au niveau du financement
23 puis, dans un article de journal où monsieur Boily
24 parlait, je pense que c'est samedi dernier dans le
25 Journal de Québec, il disait que... lui, il disait

- 1 que monsieur Fava avait même quitté avant la fin de
2 la rencontre, je crois.
- 3 Q. Qu'il était assis à côté de lui, qu'il vous avait
4 posé une question...
- 5 R. Ah!
- 6 Q. ... puis qu'il n'avait pas été satisfait de votre
7 réponse puis qu'il a quitté?
- 8 R. Je n'ai pas vu ça, là, c'est...
9 Avez-vous l'article?
- 10 Q. Non, je ne l'ai pas.
- 11 R. Moi, ce que j'ai compris, c'est que monsieur
12 Fava...
- 13 Q. Je n'étais pas là.
- 14 R. ... était là et qu'il avait quitté avant la fin.
- 15 Q. Après votre démission, est-ce que vous avez
16 fréquenté monsieur Charles Rondeau ou monsieur
17 Fava?
- 18 R. ...
- 19 Q. Téléphone, lunch, rencontre?
- 20 R. Ça se peut qu'on ait mangé ensemble. Quand j'ai
21 quitté, il y a beaucoup de gens qui étaient déçus,
22 il y en a aussi qui étaient contents, bien sûr, il
23 y a des gens qui étaient déçus et il y a des gens
24 qui m'appelaient puis qui me disaient : «Bon,
25 j'aimerais ça aller manger avec toi, qu'on

1 puisse... qu'on puisse parler», ça ressemblait plus
2 à un... plus à un dîner funéraire qu'à autre chose,
3 mais c'était dans les mois qui ont suivi, j'ai eu
4 des appels, c'est bien évident, c'est une démission
5 qui était quand même significative.

6 Q. Alors, pour monsieur Fava, le dîner funéraire a eu
7 lieu quand, s'il y en a eu un?

8 R. Je ne le sais pas, mais probablement que j'ai eu à
9 prendre un repas avec un ou l'autre ou les deux en
10 même temps après mon départ.

11 Q. Un?

12 R. Je ne peux pas vous dire. J'ai mangé avec du monde
13 après mon départ, j'ai même mangé avec monsieur
14 Charest, ce qui était la première fois le vingt-
15 trois (23) juin, c'était significatif.

16 Q. Le vingt-trois (23) juin, vous dites?

17 R. Deux mille quatre (2004), oui, mais j'étais parti.

18 Q. Je vais ajouter des invités à... le vingt-trois
19 (23) juin.

20 R. J'ai mangé avec lui le vingt-trois (23) juin, après
21 mon départ.

22 Q. Le vingt-trois (23) juin, hier vous avez dit qu'il
23 y avait douze (12) personnes, là, puis il y avait
24 aussi monsieur Christian Jobin, votre président
25 d'association, avec son épouse, je pense?

- 1 R. ...
- 2 Q. Monsieur Claude Gagné qui était votre directeur de
3 bureau de comté, puis j'ai juste ajouté quatre (4)
4 couverts, là.
- 5 R. Je vous ai mentionné Claude Gagné hier, je pense.
- 6 Q. Je ne suis pas certain.
- 7 R. Bien, vérifiez.
- 8 Q. J'entends oui en arrière, là. Deux (2) couverts de
9 plus.
- 10 R. Un travail d'équipe, hein?
- 11 Q. Monsieur Rondeau, est-ce que... je ne sais pas
12 si... parce que ma question c'était monsieur Fava,
13 vous m'avez répondu lunch, peut-être un des deux,
14 je vais poser la question spécifiquement. Pour
15 Charles Rondeau, est-ce que vous êtes allé manger
16 avec lui, après votre démission?
- 17 R. Oui, c'est possible.
- 18 Q. Vous ne vous en rappelez pas, en fait?
- 19 R. ...
- 20 Q. Vous rappelez-vous d'une ronde de golf à l'Île
21 d'Orléans?
- 22 R. Oui. Ça, c'était, je pense, à l'occasion...
- 23 Q. Au mois de juillet deux mille quatre (2004)?
- 24 R. Juillet deux mille quatre (2004)? Possible.
- 25 Je pense que c'était une activité pour un organisme

1 qui s'appelait Amélie Frédérick qui était dans...
2 dans le comté de Vanier et qui avait fait une
3 activité annuelle, et l'activité s'était tenue à
4 l'île d'Orléans, au chalet de l'île d'Orléans, je
5 ne suis pas sûr, là, mais je pense que c'est une
6 activité bénéfice que j'avais accepté de présider,
7 puis j'avais accepté de présider aussi, malgré ma
8 démission, ça avait été prévue antérieurement,
9 monsieur Rondeau était membre, je pense, dans ce
10 club-là et il demeure là.

11 Q. Vous avez joué avec lui?

12 R. Possible, c'est un neuf (9) trous, oui.

13 Q. Mais...

14 R. Un beau neuf (9) trous, le plus ancien au Canada
15 d'ailleurs.

16 Q. Contrairement au match de hockey, est-ce que vous
17 vous rappelez du score?

18 R. Ah! Je suis très mauvais golfeur, c'est sûrement
19 beaucoup plus élevé que le match de hockey.

20 Q. Vous rappelez-vous si la semaine d'avant, ou le
21 vingt et un (21) juin, vous avez mangé au
22 Michelangelo avec monsieur Rondeau?

23

24 **Me RÉNALD BEAUDRY**

25 pour Me Marc Bellemare :

1 R. | Quelle date vous avez dit?

2 | **Me ANDRÉ DUGAS**

3 | pour le Parti libéral du Québec :

4 | Vingt et un (21) juin.

5 R. | Possible.

6 Q. | Vous ne vous en rappelez pas?

7 R. | Non.

8 Q. | Moi, ce que je comprends, c'est que vous avez une
9 | mémoire... pour vous, là, vous ne dites pas je n'ai
10 | pas mangé avec ces personnes-là, il est probable
11 | que vous ayez mangé au moins avec monsieur Rondeau
12 | ou joué au golf avec lui.

13 | Ce que je comprends difficilement, puis j'aimerais
14 | ça avoir votre explication là-dessus, c'est si ces
15 | gens-là, là, vous forcent, hein, d'une certaine
16 | façon vous tordent le bras, vous imposent des
17 | nominations que vous ne voulez pas faire, comment
18 | ça se fait que vous êtes ami avec eux après votre
19 | démission?

20 R. | C'est des gens que j'ai connus en politique. J'ai
21 | connu beaucoup de gens en politique et, quand on
22 | est ministre de la Justice il y a beaucoup de gens
23 | autour de nous, c'est un peu normal. Quand on est
24 | élu, bien, il y a beaucoup de gens, il y a beaucoup
25 | d'amis d'un coup sec qui viennent auprès de vous.

1 Et quand vous quittez le gouvernement, bien, il y
2 a des gens aussi qui continuent de nous parler puis
3 c'est tout à fait normal, et moi je n'ai pas... je
4 n'ai pas d'animosité par rapport à monsieur Fava ou
5 par rapport à monsieur Rondeau, ce sont des gens...

6 Q. Ils vous ont quand même bousculé...

7 R. ... que je considère...

8 Q. ... si j'en crois votre témoignage?

9 R. Il y a beaucoup de gens qui m'ont bousculé, mais ça
10 fait partie aussi d'une certaine réalité en
11 politique.

12 Je n'ai pas... quand j'ai quitté le gouvernement,
13 j'ai voulu faire ça correctement, je l'ai dit à
14 monsieur Charest, qui était très nerveux le jour où
15 on s'est rencontré quand j'ai démissionné le vingt-
16 sept (27) avril deux mille quatre (2004), et puis,
17 d'ailleurs, beaucoup de personnes ont souligné que
18 j'avais fait ça correctement, que j'avais... et
19 j'avais rassuré monsieur Charest à cet égard et je
20 n'avais pas l'intention, moi, de quitter... la page
21 était tournée mais je n'ai pas arrêté de respirer
22 puis de parler à des libéraux pour autant après mon
23 départ, puis je parle encore à des libéraux de
24 temps en temps, je ne leur demande pas leur carte
25 de membre avant de leur parler, là, mais c'est

1 correct, là.

2 Q. Je vais vous référer à la nomination de juge en
3 chef puis juge en chef adjoint.

4 Hier on a parlé, dans la pièce 8-P, d'une lettre
5 que vous avez écrite le douze (12) août deux mille
6 trois (2003), je vais vous demander de vous référer
7 au document s'il vous plaît, c'est à la page 7,
8 onglet 1.

9 **Me RÉNALD BEAUDRY**

10 pour Me Marc Bellemare :

11 On est dans quel cahier, maître Dugas?

12 **Me ANDRÉ DUGAS**

13 pour le Parti libéral du Québec :

14 C'est 8-P.

15 **Me RÉNALD BEAUDRY**

16 pour Me Marc Bellemare :

17 8-P?

18 **Me ANDRÉ DUGAS**

19 pour le Parti libéral du Québec :

20 7.

21 Je veux être bien sûr que j'ai compris votre
22 témoignage.

23 Q. Ce qu'on a dit hier c'est que, en fait, dans cette
24 lettre-là vous recommandez quelqu'un pour le poste
25 de juge en chef puis c'est le candidat numéro 1.

1 Vous avez un cahier que... moi je n'ai pas les
2 noms, là, vous avez un cahier qui est confidentiel,
3 sous scellés.

4 **Me RÉNALD BEAUDRY**

5 pour Me Marc Bellemare :

6 Bien qu'au moment où on se parle il n'a pas le
7 cahier.

8 **Me ANDRÉ DUGAS**

9 pour le Parti libéral du Québec :

10 D'accord.

11 **Me RÉNALD BEAUDRY**

12 pour Me Marc Bellemare :

13 C'est confidentiel.

14 **Me ANDRÉ DUGAS**

15 pour le Parti libéral du Québec :

16 Mais c'est parce que, moi, je n'ai pas vu ce
17 cahier-là, peut-être si la mémoire du témoin est
18 là, sinon, bien, j'aimerais ça qu'on lui exhibe.

19 Puis en attendant que ça arrive, je pense qu'il est
20 clair du document que tout le monde peut voir, là,
21 c'est que ce n'est pas fait par ordre alphabétique,
22 l'ordre, l'énumération des juges? Hein, il y a un
23 Simard qui est numéro deux (2), puis il y a un
24 Chicoine qui est numéro quatre (4)?

25 R. Exact.

- 1 Q. Bon.
- 2 R. Non, il n'y a pas de raison, je pense, dans l'ordre
3 des personnes.
- 4 Q. Mais par hasard, ma question, et celui que vous
5 recommandez, c'est le numéro 1?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Et votre témoignage, c'est que le numéro 2 n'est
8 pas numéro 2?
- 9 R. Je ne comprends pas votre question.
- 10 Q. Le numéro 2... bien, moi, j'avais cru comprendre
11 que quand on fait une liste qui n'est pas par ordre
12 alphabétique, c'est par ordre de préférence. C'est
13 comme, vous aimez le hockey, le premier scoreur,
14 deuxième scoreur, troisième scoreur. Vous dites
15 que ce n'est pas le cas?
- 16 R. Non non, mais le premier scoreur peut être un
17 scoreur qui compte son premier but au mois de
18 février.
- 19 Q. Non non, mais celui qui a le plus de buts, celui
20 qui est le meilleur, celui qui se classe, le numéro
21 1?
- 22 R. C'est quoi votre question?
- 23 Q. J'avais compris, puis j'aimerais ça que vous me le
24 confirmiez, j'avais compris, moi, que puisque vous
25 recommandez le candidat numéroté 1, c'est la même

1 personne dont on avait parlé par lettre, vous-même,
2 le trois (3) juillet, puisque vous recommandez le
3 numéro 1, j'avais pensé que ce qui était le numéro
4 2, l'Honorable Michel Simard, se classait deuxième,
5 puis l'autre en dessous qu'on ne voit pas, là, en
6 bas de page, il était troisième, et cetera, puis
7 l'Honorable Chicoine, quatrième, j'avais pensé ça.
8 Ça me semble être la facture du document. Vos
9 commentaires, c'est quoi?

10 R. Bien, c'est... ce n'est pas vrai.

11 Q. Alors, pourquoi ne pas avoir écrit simplement par
12 ordre alphabétique? Il me semble qu'il y a une
13 certaine logique, vous êtes un méthodique, vous, je
14 pense, vous êtes un avocat, vous êtes habitué à
15 faire des représentations, puis vous le faites
16 comme vous le faites?

17 R. C'est... le document est là, il parle de lui-même.

18 Q. C'est bien.

19 Juste une petite mise au point, là, puis... j'ai
20 exhibé à votre procureur un document qui est un
21 sommaire des activités pour l'année deux mille
22 trois (2003) de votre association de Vanier, je
23 pense. Est-ce que vous avez eu le temps d'en
24 prendre connaissance?

25 R. Qu'est-ce que c'est le titre du document, maître

1 Dugas?

2 Q. Excusez-moi, c'est l'autre document. Vous en avez
3 deux (2), c'est celui que...

4 R. Association libérale de Vanier?

5 Q. Exactement.

6 D'après ce qu'on m'a dit des documents que nous
7 avons déposés à la Commission, là, d'après ce qu'on
8 m'a dit, votre président d'association, à la fin de
9 l'année vous avait fait rapport sur les activités
10 de votre association, monsieur Jobin. Et la
11 deuxième page, on parle de liste des activités
12 populaires et autres de votre association pour deux
13 mille trois (2003). Puis moi, ce que je trouve
14 pertinent, là, c'est la rubrique numéro trois (3),
15 au six (6) mars deux mille trois (2003), il y a eu
16 une activité de financement à cinq cents dollars
17 (500 \$)/personne au restaurant l'Oeuforie à Vanier,
18 vous avez ramassé une somme considérable, là,
19 vingt-six mille dollars (26 000 \$).

20 Et ma question était : vous avez mentionné, là, que
21 vous avez fait... que vous vous êtes occupé vous-
22 même de votre financement, vous aviez refusé l'aide
23 des gens de la machine du Parti libéral pour,
24 j'imagine, avoir une certaine indépendance, puis
25 vous aviez collecté, votre association, vingt-six

1 mille trois cent cinquante dollars (26 350 \$), puis
2 qu'il y avait un événement. Alors, est-ce que ça,
3 ça sonne une cloche chez vous?

4 R. ...

5 Q. Vous rappelez-vous, justement, d'être allé à
6 l'Oeuforie, avoir eu une activité, puis finalement
7 avoir ramassé une certaine somme?

8 R. Moi, je dois vous dire que oui, probablement que je
9 suis allé à l'Oeuforie, mais je n'ai pas participé
10 à l'activité en question autrement qu'en parlant
11 probablement aux gens pour les remercier ou pour
12 leur dire bonjour. On était en campagne électorale
13 ou presque, là, les brefs... les brefs électoraux
14 ont été émis probablement autour du... c'est
15 trente-trois (33) jours, donc quatorze (14) avril,
16 ça nous met à peu près au dix (10) mars, alors on
17 savait bien qu'il y avait une odeur d'élection dans
18 l'air le six (6) mars.

19 Mais moi, ce que j'ai fait comme collecte, c'est
20 auprès de mes amis et parents...

21 Q. Hum hum.

22 R. ... parce que Benoît... monsieur Benoît Savard, le
23 responsable du parti, m'avait dit qu'il fallait
24 ramasser trente mille dollars (30 000 \$), il
25 m'avait demandé ça à moi. À ce moment-là, bien on

1 avait travaillé pour ça, mais c'était des proches
2 que j'avais sollicités parce que...

3 Q. Non, mais le seul point que je veux faire valoir,
4 c'est : il y avait une activité de financement,
5 puis peut-être ça vous a échappé lorsque vous avez
6 témoigné les derniers jours, vous avez dit : «J'ai
7 collecté, mais il n'y avait pas eu d'activité comme
8 telle ou de soirée», puis là, bien : «Je pense
9 qu'il y en avait une à l'Oeuforie», est-ce que ça
10 tombe sous le sens que je dis?

11 R. Bien, ce n'est pas moi qui l'ai organisée, en tout
12 cas.

13 Q. Bien, c'était pour vous?

14 R. Pardon?

15 Q. C'était pour vous, puis j'imagine que vous étiez
16 l'invité d'honneur. Quand on fait des
17 financements...

18 R. Oui oui.

19 Q. ... le député, ou le candidat, pardon, le candidat
20 est là, puis remercie les gens, puis...

21 R. Oui.

22 Q. ... essaie de les motiver pour les... le sprint de
23 huit (8) semaines qui arrive, non?

24 R. C'est possible. Mais...

25 **Me RÉNALD BEAUDRY**

1 pour Me Marc Bellemare :
2 J'écoute... si vous me permettez, Monsieur le juge
3 -- Monsieur le commissaire, j'écoute...

4 **Me ANDRÉ DUGAS**

5 pour le Parti libéral du Québec :
6 J'ai fini là-dessus.

7 **Me RÉNALD BEAUDRY**

8 pour Me Marc Bellemare :
9 ... attentivement... j'écoute attentivement les
10 questions de mon confrère et je me pose encore la
11 question : le financement de Vision Québec, ça a
12 quoi à voir avec votre Commission?

13 **Me ANDRÉ DUGAS**

14 pour le Parti libéral du Québec :
15 Bien, vous avez raison d'une certaine façon, mais
16 ça, c'est le financement de l'association de Vanier
17 où... sur lequel il a témoigné qu'il n'y avait pas
18 eu d'activité. Alors, c'est simplement pour
19 rappeler, pour lui montrer que peut-être il y a eu
20 une omission à ce niveau-là, la mémoire oublie,
21 puis c'est arrivé comme ça.

22 **Me RÉNALD BEAUDRY**

23 pour Me Marc Bellemare :
24 En quoi ça va vous aider à décider quoi que ce soit
25 au niveau de votre Commission?

1 **Me ANDRÉ DUGAS**

2 pour le Parti libéral du Québec :

3 La fiabilité du témoin sur sa mémoire, qui est
4 extraordinaire sur certains événements, qui l'est
5 moins sur d'autres.

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Oui. Il y avait... je voulais justement vous
9 demander : est-ce que vous suggérez que c'était un
10 financement qui était lié au Parti libéral?

11 **Me ANDRÉ DUGAS**

12 pour le Parti libéral du Québec :

13 Oui, l'association de Vanier, je m'excuse, j'aurais
14 peut-être dû le dire, oui, c'est le... Christian
15 Jobin était le président de l'association de
16 Vanier, c'est l'association dont... du comté, de la
17 circonscription électorale que représentait le
18 témoin.

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 C'est ça, mais c'est qu'ici, sur le document, c'est
22 juste marqué : «Activité de financement», et tout
23 ça. Alors, je me...

24 **Me ANDRÉ DUGAS**

25 pour le Parti libéral du Québec :

1 Mais il faut...

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 ... je me posais la question si vous attachiez
5 ça...

6 **Me ANDRÉ DUGAS**

7 pour le Parti libéral du Québec :

8 Oui, bien c'est parce que la première page...

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 Mais je...

12 **Me ANDRÉ DUGAS**

13 pour le Parti libéral du Québec :

14 ... la première page en haut...

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Oui, je vois.

18 **Me ANDRÉ DUGAS**

19 pour le Parti libéral du Québec :

20 ... c'est marqué : «Association libérale de Vanier,
21 sommaire des activités.»

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Oui.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :

Là, on lit beaucoup de documents, puis il y a toutes sortes de choses que...

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Très bien.

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :

Alors, c'est ça. D'accord.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Il faudrait peut-être donner un numéro à cette pièce.

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :

Oui, on est... je pense qu'on est rendu à 18, n'est-ce pas?

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

18-P?

LA GREFFIÈRE :

19-P.

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :

1 19.

2 **Me RÉNALD BEAUDRY**

3 pour Me Marc Bellemare :

4 19-P?

5 **Me ANDRÉ DUGAS**

6 pour le Parti libéral du Québec :

7 19-P.

8 - - - - -

9 **PIÈCE 19-P**

10 - - - - -

11 Q. Tout à l'heure, on parlait de monsieur Bisson père,
12 puis vous avez mis dans une des pièces, je pense
13 que c'est la pièce 6 -- non, pardon, je pense que
14 c'est la pièce P-5... 5-P, pardon, c'était des
15 notes manuscrites dans lesquelles il y avait trois
16 (3) juges, puis trois (3) personnes qui avaient
17 fait de l'influenceé. Vous vous rappelez?

18 R. Est-ce que je peux voir le document?

19 Q. S'il vous plaît.

20 **Me RÉNALD BEAUDRY**

21 pour Me Marc Bellemare :

22 Est-ce que vous parlez de ce document-là?

23 **Me ANDRÉ DUGAS**

24 pour le Parti libéral du Québec :

25 Non, non, non. Ça, c'est les notes manuscrites, le

1 carton. Oui.

2 **Me RÉNALD BEAUDRY**

3 pour Me Marc Bellemare :

4 Ah oui.

5 **Me ANDRÉ DUGAS**

6 pour le Parti libéral du Québec :

7 Q. Je ne me rappelle pas si on vous a posé la
8 question, mais ce document-là, est-ce qu'il a été
9 fait récemment ou à la demande de la Commission?

10 R. Ce que j'ai écrit ici?

11 Q. Oui?

12 R. Je pense que ça a été fait le vingt-quatre (24)
13 août dernier, monsieur... maître Battista m'a
14 demandé de mettre ça sur papier en arrivant ici.

15 Q. D'accord.

16 C'est juste une chose qui me chicote, là, Bisson,
17 vous ne lui avez pas parlé?

18 R. Oui.

19 Q. Et puis il n'y a pas cette nuance-là sur le
20 document. Vous êtes avocat, quand on dit quelqu'un
21 a... quelqu'un m'a parlé... quelqu'un m'a
22 influencé; finalement c'est du oui-dire, ça, au
23 niveau de Bisson?

24 **Me RÉNALD BEAUDRY**

25 pour Me Marc Bellemare :

1 Si vous me permettez de répondre à la question de
2 mon confrère parce que -- et mon confrère, maître
3 Battista, me le confirmera -- il nous a demandé, il
4 m'a demandé à moi, maître Battista, de demander à
5 mon client, maître Bellemare, d'écrire les noms
6 qu'il était pour dévoiler, de qui il était pour
7 parler.

8 Alors, c'est la raison pour laquelle le nom de
9 monsieur Bisson est sur cette liste-là parce qu'il
10 dit : «Je vais en parler dans mon témoignage.»

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Nous voulions connaître ces noms, évidemment, pour
14 prendre des dispositions pour protéger la
15 réputation des personnes s'il y avait des noms
16 auxquels on ne s'attendait pas. Alors, c'était ça
17 le but, peut-être monsieur Battista peut préciser?

18 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

19 procureur en chef :

20 Oui, si je peux me permettre, ce que dit mon
21 collègue est vrai, mais pas complet. Je pense que
22 dans les questions que j'ai posées à maître
23 Bellemare lorsqu'il a témoigné, j'ai fait préciser
24 la portée de ce document et le pourquoi des noms
25 étaient sur la liste et je pense qu'il faudrait

1 peut-être se référer à ça si on veut avoir plus de
2 précisions. Parce que le témoin a répondu à des
3 questions à ce sujet-là et nous l'avons... lorsque
4 le document a été déposé, j'ai fait... j'ai demandé
5 à maître Bellemare d'expliquer le contexte dans
6 lequel il a préparé ce document-là et pourquoi il
7 avait inscrit ces noms-là.

8 **Me RÉNALD BEAUDRY**

9 pour Me Marc Bellemare :

10 Mais, maître Battista, vous confirmez que ça a été
11 préparé ici, dans le petit local arrière, le vingt-
12 quatre (24) août au matin, à votre demande?

13 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

14 procureur en chef :

15 Oui, tout à fait, et le document l'indique bien,
16 maître Bellemare l'a même signé, il l'a daté,
17 vingt-quatre (24) août deux mille dix (2010) et dix
18 heures et huit (10 h 8). Alors, voilà.

19 **Me RÉNALD BEAUDRY**

20 pour Me Marc Bellemare :

21 Bien.

22 **Me ANDRÉ DUGAS**

23 pour le Parti libéral du Québec :

24 Q. Je vais juste repérer mes notes parce que j'ai
25 éliminé plusieurs de mes questions.

1 Il y a quelque chose que j'ai trouvé un peu
2 particulier, là, quand on a vu, à partir des notes
3 de vos adjointes au Cabinet, qu'il y a eu beaucoup
4 d'enquêtes sur... de sécurité sur des juges qui
5 étaient, finalement, retenus sur la liste courte.
6 Est-ce que c'était votre compréhension, vous, des
7 habitudes du ministère ou des procédures ou des
8 protocoles du ministère d'enquêter des gens au cas
9 où on déciderait de les nommer juges?

10 R. Non, on ne m'a pas dit ça. Je savais que le
11 Règlement sur la nomination, je pense que c'est
12 l'article 7, c'est un règlement qui était très
13 récent, qui est entré en vigueur je pense en mars
14 deux mille trois (2003) sous l'ancienne
15 administration et le règlement prévoyait qu'il y
16 avait des enquêtes qui pouvaient être faites sur un
17 candidat, c'est-à-dire une personne qui... puis
18 même, je pense que dans le formulaire c'est marqué
19 qu'en postulant... en postulant pour un poste de
20 juge, on permet au gouvernement d'enquêter sur soi
21 comme candidat et non pas comme choix ministériel
22 ou autres, là. Mais je... j ne savais pas comment
23 ça fonctionnait au niveau des enquêtes et qui les
24 demandait.

25 Q. Vous ne vous en êtes pas mêlé à ce moment-là?

- 1 R. Non, bien il y avait des réunions sur le processus
2 de nomination puis comment ça marche, mais ça
3 faisait partie d'un ensemble de choses qu'on me
4 demandait de regarder comme ministre parmi les
5 centaines d'autres sujets.
- 6 Q. C'est bien.
- 7 Dites-moi, on va parler de monsieur Legendre. Hier,
8 on a... vous avez dit que monsieur Gagnon est
9 arrivé avec un visage blanc ou de craie pour vous
10 dire : «Savez-vous, Legendre c'est le frère de
11 Richard Legendre, le député péquiste.»
- 12 Vous rappelez-vous si monsieur Gagnon vous a dit
13 qu'il était un ami d'enfance de Richard Legendre,
14 en fait d'adolescence?
- 15 R. ...
- 16 Q. Vous ne vous rappelez pas ça?
- 17 R. Vous me dites ça, là, mais c'est la première fois
18 que j'entends parler de ça.
- 19 Q. Vous ne vous rappelez pas qu'il vous a dit :
20 Écoutez, j'ai reçu un appel de Richard Legendre
21 parce que j'ai appris que Pierre Legendre était son
22 frère et...
- 23 Ah oui? Puis je lui ai dit : Je suis un ami
24 d'enfance, on était... d'adolescence, on s'est
25 fréquenté un peu comme ça. Non, il...

- 1 R. Pas du tout.
- 2 Q. ... ne vous a pas dit ça?
- 3 R. Non.
- 4 Q. Il ne vous a pas relaté la conversation, parce que
5 ça, vous avez témoigné là-dessus. Moi, ce que j'ai
6 entendu -- évidemment, ça va être confirmé ou
7 infirmé par un témoin -- mais ce que j'ai entendu,
8 là, j'essaie de rafraîchir votre mémoire, c'est que
9 le député Legendre et monsieur Gagnon se sont parlé
10 au téléphone : Ah, ça fait longtemps qu'on s'est
11 vu. Vous savez, des vieux copains, là, qui se
12 retrouvent : Qu'est-ce que tu fais de bon? Es-tu
13 marié? Et cetera. Puis en se laissant : Bien, fais
14 attention à mon frère, là.
15 De cette façon-là, tout à fait différent du ton
16 dont vous l'avez rapporté.
17 Alors, je vous pose la question, est-ce que ça
18 sonne une cloche ce que je vous dis là...
- 19 R. Non, pas du tout.
- 20 Q. ... est-ce que ça rafraîchit votre mémoire?
- 21 R. Non, ce n'est pas ça qui est arrivé, je suis
22 convaincu.
- 23 Q. Et au niveau du situs de la conversation, là...
- 24 R. Hum hum.
- 25 Q. ... c'est, j'imagine, au ministère qu'il y a eu

1 cette conversation-là quand vous avez été informé
2 pour la première fois au sujet de monsieur
3 Legendre?

4 R. Au Cabinet.

5 Q. Pardon?

6 R. J'étais dans...

7 Q. O.K.

8 R. ... mon bureau au Cabinet.

9 Q. Au Cabinet.

10 Est-ce que ça ne serait pas au début du mois de
11 mai?

12 R. Non, non, ça faisait quelques semaines déjà qu'on
13 était arrivé. J'étais au Cabinet, j'étais en train
14 de travailler dans mon bureau, Michel est rentré...

15 Q. Avant le douze (12) mai?

16 R. ... Michel est rentré complètement blanchi et il
17 m'a dit qu'il avait... qu'il venait d'avoir un
18 téléphone du député de Blainville, Richard
19 Legendre, qui lui avait dit : «Fais attention à mon
20 frère.» Et là, j'ai dit : «Son frère, c'est qui
21 son frère?»

22 Finalement, bien, il m'a dit que c'était Pierre
23 Legendre, celui qui se promenait partout dans le
24 Cabinet depuis quelques semaines, alors...

25 Q. Parlez plus fort, j'ai de la difficulté à entendre.

- 1 R. Il y a certainement... non, des histoires d'amitié,
2 jamais Michel Gagnon ne m'a parlé d'histoires
3 d'amitié avec ou bien Richard Legendre ou bien
4 Pierre Legendre.
- 5 Q. Une vieille amitié, on s'entend, là, des gens qui
6 ne se sont pas vus depuis... je ne sais pas l'âge
7 qu'ils ont, mais peut-être dix (10), quinze (15)
8 ans, là?
- 9 R. Je suis formel, Michel Gagnon ne m'a jamais parlé
10 de ça.
- 11 Q. O.K. Mais vous, là, si on en croit votre version,
12 vous avez dit à monsieur Gagnon : «Je suis très
13 inquiet...», hein, c'est à peu près les... «Je suis
14 très inquiet de ça, c'est très spécial, il se
15 promène tout partout...»
- 16 R. À monsieur Bouchard.
- 17 Q. «... on a des secrets...»
- 18 R. À monsieur Bouchard.
- 19 Q. À monsieur Bouchard.
20 Quand un ministre s'exprime comme ça, s'il s'est
21 exprimé comme ça, vis-à-vis le sous-ministre, on
22 comprend que c'est une indication de se débarrasser
23 de la personne?
- 24 R. Pas nécessairement, il aurait peut-être pu y avoir
25 des mesures de prises. C'est quelqu'un qui

1 relevait hiérarchiquement de monsieur Bouchard, moi
2 j'ai laissé monsieur Bouchard regarder la situation
3 puis voir qu'est-ce qui pouvait se faire. Mais
4 c'est certain que... imaginez, vous arrivez dans un
5 Cabinet, que ce soit dans un Cabinet d'avocats
6 ou... dans un Cabinet politique, c'est peut-être
7 encore plus délicat, mais une personne comme ça
8 circule allègrement dans le Cabinet et parle à tout
9 le monde et, bon, un moment donné on apprend de la
10 part de son frère, dans un contexte plutôt
11 impératif : «Fais attention à mon frère.»
12 C'est sûr que ça dérange un peu, puis ça soulève
13 des inquiétudes, c'est tout à fait normal.

14 Q. Mais vous, maître Bellemare, vous êtes un avocat
15 expérimenté, vous avez peut-être vingt-cinq (25)
16 ans, là, de Barreau à ce moment-là, vous êtes un
17 plaideur, vous avez eu dix mille (10 000) dossiers,
18 des témoins à l'avenant, vous avez plaidé devant...

19 **Me RÉNALD BEAUDRY**

20 pour Me Marc Bellemare :

21 Je demanderais à mon...

22 **Me ANDRÉ DUGAS**

23 pour le Parti libéral du Québec :

24 Q. ... des juges...

25

1 **Me RÉNALD BEAUDRY**

2 pour Me Marc Bellemare :

3 Je demanderais à mon confrère de ne pas plaider
4 tout de suite, de poser sa question.

5 **Me ANDRÉ DUGAS**

6 pour le Parti libéral du Québec :

7 Non, non, mais j'essaie de comprendre pourquoi...

8 **Me RÉNALD BEAUDRY**

9 pour Me Marc Bellemare :

10 Il est en train de plaider.

11 **Me ANDRÉ DUGAS**

12 pour le Parti libéral du Québec :

13 Q. Moi, je pense que vous êtes un bon juge d'homme, de
14 caractère, probablement. Pourquoi vous n'avez pas
15 demandé de rencontrer face à face à monsieur
16 Legendre, puis mettre les cartes sur la table, vous
17 expliquer, vos exigences?

18 R. Moi, mon lien est avec le sous-ministre et tout ce
19 qui concerne le ministère de la Justice, et ses
20 milliers d'employés, et son cinq cent cinquante
21 millions (550 000 000) de budget relèvent du plus
22 haut fonctionnaire du ministère, qui s'appelle
23 Michel Bouchard, et c'est à monsieur Bouchard que
24 j'ai demandé une rencontre là-dessus immédiatement.

25 Q. Non, mais vous n'avez pas choisi de le rencontrer

1 malgré que c'était quelqu'un que vous aviez connu
2 auparavant, voilà un an ou quelque chose comme ça?
3 R. Non, je l'avais rencontré une fois auparavant, mais
4 je l'avais... il était très, très gentil et très...
5 très ouvert quand je suis arrivé au Cabinet, c'est
6 le premier que j'ai rencontré quand je suis arrivé
7 au Cabinet, puis il était très gentil, puis il
8 circulait, puis il était très avenant. Et moi
9 j'avais des choses à dire à monsieur Bouchard parce
10 que, me semble-t-il, à défaut de l'avoir su de la
11 bouche de monsieur Legendre, qui avait eu de
12 multiples occasions de me le dire, il
13 m'apparaissait que monsieur Bouchard, lui, aurait
14 pu m'en informer, aurait probablement dû m'en
15 informer. Et je lui ai demandé : «Est-ce qu'il y
16 en a d'autres situations de ce type-là que j'aurais
17 intérêt à connaître?»

18 Q. Donc, la rencontre...

19 R. Mais monsieur Bouchard était sous-ministre depuis
20 onze (11) ans, donc il connaissait beaucoup mieux
21 que moi tout le monde au ministère de la Justice et
22 surtout ceux qui étaient, au plan de leurs
23 fonctions ou au plan physiquement, si vous voulez,
24 là, très près de mon bureau, là, très près de moi.

25

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Ici encore, là, on a déjà exploré ça, puis on est
4 assez loin de la nomination des juges, on parle de
5 l'administration générale du ministère.

6 **Me ANDRÉ DUGAS**

7 pour le Parti libéral du Québec :

8 J'ai terminé là-dessus. J'ai terminé là-dessus.

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 Merci.

12 **Me ANDRÉ DUGAS**

13 pour le Parti libéral du Québec :

14 Q. Vous rappelez-vous être allé à l'université avec
15 madame Line Gosselin, devenue Després ensuite?

16 R. ...

17 Q. À l'Université de Montréal?

18 R. Non.

19 Q. Non? L'Université Laval ou n'importe où?

20 R. Moi, j'ai gradué...

21 Q. Vous rappelez-vous qu'elle était en même temps que
22 vous à l'université, à la même faculté?

23 R. J'ai gradué à Montréal en soixante-dix-huit (78).

24 Q. Hum hum.

25 R. Elle, je ne le sais pas.

- 1 Q. O.K. À un moment donné, vous avez parlé qu'un
2 autre ministre que monsieur MacMillan vous a parlé
3 d'un candidat, là, on ne nommera pas de candidat,
4 pour le poste de juge, mais à ce moment-là c'était
5 déjà décidé que c'était pour être le juge Bisson,
6 selon votre témoignage?
- 7 R. Oui, absolument.
- 8 Q. Hein, exact?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. Je ne me trompe pas, là, je ne me trompe pas de
11 juge. Pourquoi ne pas simplement avoir dit au
12 ministre en question : écoutez, c'est réglé. Ou
13 dire : O.K., on va faire ce qu'on peut. Puis
14 ensuite, comme votre candidat est enligné, pas
15 besoin de faire une enquête sur le candidat qui
16 avait l'appui d'un autre ministre, pas besoin...
17 des dépenses de moins, l'efficacité. Pourquoi vous
18 n'avez pas fait ça?
- 19 R. Parce que je n'avais pas le... je n'avais pas
20 l'habitude de discuter avec les collègues de façon
21 très élaborée sur des choses ou des propositions
22 qu'ils pouvaient me faire de cet ordre-là. Quand
23 monsieur Fournier m'en a parlé, je n'ai pas
24 commencé à lui expliquer tout ce qui s'était passé
25 dans le processus et les intentions par rapport à

- 1 monsieur Bisson. Je recevais les remarques et puis
2 ça s'arrêtait là, je n'expliquais pas à un que
3 l'autre avait ci, puis avait ça, puis... j'étais
4 extrêmement discret, je l'ai toujours été pendant
5 que j'ai été ministre, et je pense que c'est
6 important de le rester.
- 7 Maintenant, il faut comprendre aussi que toute
8 cette histoire de liste de candidats, il y a des
9 listes qui peuvent servir à d'autres concours. Ce
10 n'est pas simple, là, ce n'est pas parce que
11 quelqu'un est sur une liste, qu'il n'est pas
12 choisi, qu'il n'est pas possiblement admissible à
13 un autre concours dans une autre liste. Les listes
14 demeurent valides pour un certain nombre de mois,
15 si le concours est ouvert dans un certain délai
16 après, et cetera.
- 17 Alors, c'est une raison additionnelle pour ne pas
18 dire à un collègue qui peut, à un moment donné, me
19 parler d'une personne qu'il connaît : c'est non
20 puis c'est réglé, parce qu'il pourrait y avoir
21 d'autres opportunités de réévaluer la candidature
22 en question dans le cadre même de concours
23 différents à l'avenir.
- 24 Q. On va parler...
- 25 R. Tout ça est assez complexe.

1 Q. Excusez?

2 R. Tout ça est assez complexe.

3 Q. On va parler de la réforme des tribunaux
4 administratifs, mais brièvement, là, je ne veux pas
5 étudier les projets ou leur évolution...

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Oui, je me demande vraiment pourquoi on veut en
9 parler, là.

10 **Me ANDRÉ DUGAS**

11 pour le Parti libéral du Québec :

12 Bien, c'est une question de pertinence au sujet
13 de... au sujet de la mémoire, je veux poser
14 certaines questions sur ce que le témoin se
15 rappelle sur l'interaction qu'il peut avoir eue
16 avec monsieur Fava. Mais ça va être assez bref.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Très bien.

20 **Me ANDRÉ DUGAS**

21 pour le Parti libéral du Québec :

22 Q. Vous rappelez-vous à partir de... Bien, en fait,
23 vous avez dit, là, que le projet de loi sur la
24 réforme a été déposé le treize (13) novembre,
25 n'est-ce pas, treize (13) novembre...

1 R. Deux mille trois (2003).

2 Q. ... deux mille trois (2003). Et vous rappelez-vous,
3 dans sa forme, quand est-ce qu'il a abouti le
4 projet qui a été déposé à l'Assemblée nationale?

5 R. Il n'a jamais abouti.

6 Q. Non, mais le projet déposé le treize (13) a été
7 rédigé d'une façon finale, avant d'être déposé le
8 treize (13), à quel moment? Le savez-vous?

9 R. Je ne peux pas vous dire quand exactement, mais
10 dans les semaines qui ont précédé probablement
11 parce que ce projet de loi-là, évidemment, pour
12 arriver au Conseil des ministres, il doit d'abord
13 passer par le Comité ministériel de développement
14 social, après ça il passe au Conseil des ministres,
15 après ça il passe au Comité de législation, dont
16 j'étais le président, et après ça, bien, il est
17 déposé à l'Assemblée nationale, donc il y a quand
18 même un certain... un certain processus.

19 Q. Est-ce que vous vous rappelez, parce que c'était
20 votre bébé, il a cheminé sur combien de semaines
21 pour aboutir à l'Assemblée nationale le treize (13)
22 novembre?

23 R. Non, je ne pourrais pas vous dire.

24 Q. Est-ce que c'est un mois, deux (2) mois ou...

25 R. Un mois peut-être.

- 1 Q. Un mois?
- 2 R. Trois (3) semaines, un mois, peut-être.
- 3 Q. Vous rappelez-vous quand est-ce qu'ont débuté les
- 4 consultations avec les partenaires dont la CSST?
- 5 R. Quelles consultations?
- 6 Q. Bien, moi, j'ai été informé, je ne sais pas si,
- 7 vous, vous l'êtes, alors je vais vous le demander.
- 8 J'ai été informé que le dix-neuf (19) septembre,
- 9 monsieur Lalande qui était, ce que vous avez dit,
- 10 le responsable de mettre en marche avec vous
- 11 évidemment, là, la réforme, a rencontré les gens de
- 12 la CSST pour faire une présentation, puis qu'il y
- 13 a eu plusieurs échanges à partir de ce moment-là
- 14 qui ont abouti, j'imagine, là, vers le projet que
- 15 vous avez déposé le treize (13) novembre.
- 16 Alors, est-ce que ça tombe sous le sens, mi-
- 17 septembre environ?
- 18 R. Parce que j'étais présent...
- 19 Q. Je ne vous astreins pas à la date, là.
- 20 R. Oui, non, bien c'est parce que monsieur Lalande est
- 21 arrivé probablement au mois de mai et puis du mois
- 22 de mai jusqu'au mois d'avril... du mois de mai deux
- 23 mille trois (2003) jusqu'au mois d'avril deux mille
- 24 quatre (2004), il a travaillé essentiellement là-
- 25 dessus. Alors, qu'il y ait eu une rencontre avec

1 la CSST en septembre, c'est possible. On a
2 rencontré tout le monde plusieurs fois.

3 Q. Finalement, peut-être on pourrait exhiber au témoin
4 le document, maître Beaudry, le deuxième document
5 que je vous ai montré.

6 **Me RÉNALD BEAUDRY**

7 pour Me Marc Bellemare :

8 Il l'a déjà en sa possession.

9 **Me ANDRÉ DUGAS**

10 pour le Parti libéral du Québec :

11 D'accord.

12 Q. J'ai un document que j'ai coté 19-P.

13 **LA GREFFIÈRE :**

14 20-P.

15 **Me ANDRÉ DUGAS**

16 pour le Parti libéral du Québec :

17 20-P, pardon, oui. J'étais en retard sur l'autre!

18 Q. Et dans ce document-là, on voit qu'en deux mille
19 cinq (2005), vous avez fait trois (3) contributions
20 au Parti libéral du Québec, contributions selon la
21 Loi électorale, n'est-ce pas?

22 R. Là, vous êtes dans quel document?

23 Q. Bien, ça a l'air que vous l'aviez.

24 R. 19-P? C'est parce que j'en ai deux, là. C'est la
25 même cote?

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

Tableau des contributions.

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :

Non, c'est moi qui me suis...

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

Il n'est pas coté encore, je pense.

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :

C'est ça, c'est moi qui ai... qui n'ai pas
additionné...

R. Parce que 19-P c'est ça?

Q. ... 1 à 19, alors c'est 20. Ça sera 20.

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

C'est 20-P.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Alors, ça s'appelle «Tableau des contributions de
Marc Bellemare», c'est ça?

Me ANDRÉ DUGAS

pour le Parti libéral du Québec :

Exactement.

1 correct. C'était ciblé, ce n'était pas en fonction
2 de... général, là, ce n'était pas général.

3 Q. En deux mille cinq (2005), vous n'étiez donc pas en
4 si mauvais termes avec les gens du Parti libéral,
5 si je comprends bien?

6 R. Bien, certainement pas avec les trois (3) députés
7 en question.

8 Q. Je n'ai pas d'autres questions, Monsieur le
9 commissaire.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Merci.

13 Alors, nous allons prendre une pause maintenant.

14 - - - - -

15 **11 h 00 - SUSPENSION DE L'AUDITION**

16 **11 h 25 - REPRISE DE L'AUDITION**

17 - - - - -

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Veuillez vous asseoir.

21 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

22 procureur en chef :

23 Alors, Monsieur le commissaire, j'ai le plaisir de
24 céder la parole à maître Bourque pour le Barreau du
25 Québec.

1 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE BOURQUE**

2 pour le Barreau du Québec :

3 Bonjour, Monsieur le commissaire.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Bonjour.

7 **Me PIERRE BOURQUE**

8 pour le Barreau du Québec :

9 Bonjour, confrère.

10 R. Bonjour.

11 Q. Mon nom est Pierre Bourque, je représente le
12 Barreau du Québec.

13 Je suis le dernier des procureurs des participants
14 à vous interroger, vous aurez constaté que maître
15 Battista n'a pas établi l'ordre des contre-
16 interrogatoires par séniorité.

17 Je vais être très bref ce matin, et j'espère que
18 vous ne m'en tiendrez pas rigueur. Je vais vous
19 interroger exclusivement sur le processus de
20 nomination des juges, plus particulièrement le
21 processus de sélection des juges, qui est le
22 deuxième mandat de cette Commission et qui est un
23 sujet, vous le conviendrez sûrement, d'un intérêt
24 primordial pour le Barreau du Québec.

25 Vous êtes d'accord, n'est-ce pas?

1 R. Oui.

2 Q. Merci. Dans cette même veine, j'aimerais d'entrée
3 de jeu souligner, pour le bénéfice de tous, si
4 jamais on nous écoute, que le Barreau du Québec
5 s'est vu accorder le statut de participant par
6 Monsieur le commissaire Bastarache justement à
7 cause de son implication importante, voire
8 consistante dans le processus de sélection des
9 juges, ainsi qu'à cause de sa mission de soutenir
10 le respect et l'autorité des tribunaux.

11 Alors, on commence, ça vous va?

12 R. Oui.

13 Q. De votre témoignage devant la Commission, confrère,
14 j'ai compris, concernant le processus de nomination
15 des juges, ce qui suit. Vous êtes libre, comme
16 vous le savez, de me contredire si jamais je dis
17 des choses qui sont inexactes. Vous avez dit que
18 vous n'avez jamais critiqué, ni remis en question
19 le processus de sélection des juges, n'est-ce pas?

20 R. Exact.

21 Q. Vous avez dit qu'il s'agit d'un système qui a ses
22 vertus, que vous avez vanté à plusieurs reprises et
23 que vous avez continué de vanté?

24 R. Exact.

25 Q. Ça va bien à date.

1 Monsieur le commissaire, pour votre gouverne et
2 pour vos notes, vous retrouverez la transcription
3 de l'extrait de témoignage que j'ai cité au témoin
4 dans la transcription du vingt-cinq (25) août, page
5 144, aux lignes 23 et suivantes.

6 Prochaine question...

7 Ou si vous voulez regarder, je vous ai cité
8 verbatim.

9 R. Non, je n'ai pas...

10 C'est trop intéressant de vous écouter.

11 Q. Oui, puis il n'y avait pas de... il n'y avait pas
12 de trappe, là. Si jamais il y a une trappe, je
13 vais lever ma main droite, d'accord?

14 R. Ça va.

15 Q. À la lumière de votre vécu comme ministre de la
16 Justice, ainsi que comme avocat, n'êtes-vous pas
17 d'accord pour dire que le système, le processus de
18 sélection des juges au Québec est un processus
19 rigoureux, transparent et efficace? Vos mots
20 véritables étaient «qui fonctionne bien»?

21 R. Il l'a été dans la mesure du possible quand j'étais
22 là, en tout cas.

23 Q. Alors...

24 R. Sous réserve de ce que j'ai dit depuis le vingt-
25 quatre (24) août, oui.

- 1 Q. Alors, quand vous étiez là, à tout le moins, ce
2 processus était rigoureux, transparent et efficace?
3 On parle du processus de sélection des juges.
- 4 R. Ce qui touche la réglementation, l'application du
5 règlement.
- 6 Q. C'est ça, je vous parle de sélection. On se
7 comprend bien?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Merci. Une brève mise en situation. Vous savez
10 fort bien que le comité de sélection, le comité
11 tripartite, est composé d'un juge de la Cour du
12 Québec recommandé par son juge en chef, d'un avocat
13 du Barreau recommandé habituellement par son
14 bâtonnier, et d'une personne qui n'est ni juge, ni
15 avocat, qui est membre du public, qui est nommé par
16 votre Cabinet ou le Cabinet du ministre de la
17 Justice, n'est-ce pas?
- 18 R. Le ministre, oui
- 19 Q. N'êtes-vous pas d'accord, comme vous l'avez
20 d'ailleurs laissé entendre, qu'il s'agit d'un
21 comité indépendant, apolitique et impartial?
- 22 R. Sur papier, oui. Dans les faits, la nomination du
23 membre représentant le public relève du ministre.
24 C'est le ministre qui nomme et c'est le ministre
25 qui, en principe... le ministre ou son institution

1 qui choisit et qui désigne.
2 J'ai expliqué à monsieur le commissaire la semaine
3 dernière que... du fait qu'il y a eu une
4 contribution du ministre, qui est, en principe, un
5 élu et qui appartient au gouvernement et à un parti
6 politique, il serait peut-être préférable que la
7 personne représentant le public puisse être tiré au
8 hasard, à même une liste qui pourrait être comblée
9 par des gens qualifiés pour le faire.
10 Parce que c'était assez... je ne dirais pas,
11 folklorique, mais quand venait le temps de désigner
12 quelqu'un pour siéger pour le public, il fallait
13 trouver quelqu'un et on cherchait et on n'avait pas
14 nécessairement des gens comme ça qui étaient... et
15 c'est... ce n'est pas évident pour quelqu'un qui
16 siège sur un comité de sélection, qui représente le
17 public, de trouver quelqu'un, parce que les gens
18 ont un emploi, c'est sur une base volontaire. Je
19 pense qu'il y a une rémunération qui est attachée
20 à ça, mais c'est sur une base volontaire, il faut
21 que la personne accepte. Des gens qui ont des
22 emplois et qui ont une bonne tête et qui sont
23 capables de siéger pendant trois (3), quatre (4),
24 cinq (5), six (6) jours, une semaine, deux (2)
25 semaines, à un moment précis, ils sont rares. Les

1 gens ont un emploi du temps et ils sont rares.
2 Alors, c'est certainement un aspect à améliorer
3 parce que quand vient le temps de trouver
4 quelqu'un : «Connais-tu quelqu'un?», ce n'est
5 pas...

6 Q. Je vous ai laissé aller...

7 R. Oui.

8 Q. ... par politesse, ma question était, je crois,
9 beaucoup plus simple. Dans votre vécu comme
10 ministre de la Justice, comme avocat, n'est-il pas
11 exact qu'il s'agit d'un comité indépendant et
12 apolitique, comme vous l'auriez d'ailleurs
13 mentionné à cette Commission?

14 R. En principe, il doit l'être, oui.

15 Q. Je ne vous parle pas de principe, je vous dis :
16 dans les faits, est-ce que vous n'avez pas déclaré
17 à cette Commission que le comité de sélection était
18 apolitique?

19 R. ...

20 Q. Je vous attends, je vous écoute.

21 R. Il doit l'être dans la mesure du possible, mais ce
22 n'est pas... il peut être politisé jusqu'à un
23 certain point.

24 Q. Je ne vous demande pas de spéculation, confrère,
25 j'ai... ma question était bien simple, je la

1 répète, n'avez-vous pas déclaré à cette Commission
2 que le comité de sélection des juges était
3 apolitique?

4 Et je vais vous... mettre devant vous la citation
5 en question. Oui ou non?

6 R. C'est l'article de Norman Delisle, oui.

7 Q. Oui oui. Ah bon. Vous avez, comme mes confrères
8 antérieurs l'ont mentionné, une excellente mémoire.
9 Alors, Monsieur le commissaire, c'est "P-3", onglet
10 17, et transcription, Monsieur le commissaire et
11 maître Beaudry, transcription du vingt-quatre (24)
12 août, volume 2, pages 197, 198 et 201.
13 Dans Le Quotidien, on vous a cité, le neuf (9) août
14 deux mille dix (2010), et vous avez déclaré,
15 l'avant-dernier alinéa :

16 **«L'appartenance politique n'entre**
17 **absolument pas en ligne de compte,**
18 **explique le ministre.»**

19 Et subséquemment, vous avez déclaré à mon confrère,
20 maître Battista, que vous référiez exclusivement au
21 processus de sélection des juges.

22 Je ne me trompe pas, n'est-ce pas?

23 R. Exact.

24 Q. Bon. Il est exact -- et ça j'en suis sûr, et vous
25 allez en être sûr -- que le comité de sélection

1 rencontre des candidats ou des candidates qui ont
2 postulé pour un poste de juge, qu'il leur pose des
3 questions, des questions serrées, toutes les
4 questions appropriées pour pouvoir déterminer les
5 capacités professionnelles, intellectuelles et,
6 selon votre expression et selon votre désir, la
7 compétence des candidats. D'accord?

8 R. Oui.

9 Q. Je ne me trompe pas... -- et si c'est le cas vous
10 me le direz -- en vous suggérant fortement que ce
11 processus de sélection des juges aboutit au choix
12 à la sélection impartiale et transparente d'avocats
13 -- le masculin comprend le féminin, j'ai appris ça
14 à la petite école, donc et avocates -- possédant
15 toutes les qualités professionnelles, personnelles
16 et intellectuelles pour occuper un poste de juge?
17 La question est longue, mais vous l'avez comprise?

18 R. Oui.

19 Q. Et quand vous dites oui, vous l'avez comprise et
20 vous êtes d'accord?

21 R. Oui.

22 Q. Merci. Toile de fond. Les honorables Marc Bisson et
23 Line Gosselin-Després, à l'égard desquels vous avez
24 déclaré à cette commission avoir subi de
25 l'influence indue pour les faire nommer, il est

1 exact, n'est-ce pas, qu'avant leur nomination, ils
2 ont tous deux (2) été recommandés par un comité de
3 sélection comme aptes à rendre la justice au
4 Québec, comme juges?

5 R. Exact.

6 Q. Ma dernière question est un peu plus difficile à
7 formuler, si vous ne la comprenez pas ou s'il y a
8 quelque chose qui cloche, là, vous me le direz.
9 Conséquemment, même si les honorables Bisson et
10 Gosselin-Després ont été nommés suite à des
11 pressions indues, je vous suggère, je vous sou mets
12 que cette nomination n'a pas eu l'effet de faire
13 disparaître en l'air -- pouf! -- toutes les
14 qualités que ces deux (2) juges maintenant
15 possédaient pour être aptes à rendre la justice;
16 comprenez-vous ce que je vous dis, oui?

17 R. C'est vrai.

18 Q. C'est vrai?

19 Alors, j'espère que ça ne vous ennuie pas, je n'ai
20 pas d'autres questions à vous poser.

21 Monsieur le commissaire, j'ai terminé.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Je vous remercie.

25

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 101 -

1 interrogatoire; les deux (2) autres parties, soit
2 les représentants du Tribunal administratif du
3 Québec et de la Conférence des juges n'ont pas de
4 questions pour le témoin, et je comprends que mon
5 collègue, maître Beaudry, voudrait s'adresser au
6 commissaire.

7 Nous sommes évidemment, maintenant, à l'étape de
8 l'interrogatoire de maître Bellemare par son propre
9 procureur, comme les témoins ont le droit de le
10 faire, mais mon collègue et moi avons eu l'occasion
11 d'échanger sur ce sujet et il aimerait s'adresser
12 au commissaire.

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Monsieur Beaudry?

16 **Me RÉNALD BEAUDRY**

17 pour Me Marc Bellemare :

18 Alors donc, Monsieur le commissaire, oui, d'une
19 part, avant de procéder à l'interrogatoire de mon
20 client, vous savez pertinemment que nous avons
21 demandé des notes personnelles et de maître Michel
22 Bouchard et de madame Breton, qui ne sont toujours
23 pas entrées. Alors, évidemment, j'aurais beaucoup
24 apprécié... j'apprécierais beaucoup pouvoir en
25 prendre connaissance avant d'interroger mon propre

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 102 -

1 client, ce qui fait en sorte que je vais vous
2 demander de reporter l'interrogatoire à plus tard.
3 D'une part.
4 D'autre part, nous avons décidé hier soir, suite au
5 témoignage qu'il a rendu, et ça a été rédigé hier
6 soir, nous avons convenu de vous demander le statut
7 de participant. La requête est prête, elle n'est
8 pas signée, elle n'est pas assermentée. Si vous
9 voulez... et je n'ai pas d'avis de présentation,
10 donc elle est présentable immédiatement après la
11 signature et l'assermentation de maître Bellemare.
12 Ça pourrait être fait tout de suite après la
13 signature et l'assermentation ou, si vous voulez
14 reporter à demain, ça pourrait être fait demain.
15 Je vais vous demander, évidemment au nom de mon
16 client, le statut de participant, qu'on espère,
17 compte tenu de ce qui émane de la requête elle-
18 même, donc on espère qui sera accordé par le
19 président de la Commission et si, effectivement,
20 telle est votre conclusion, je vais vous demander
21 de reporter les audiences de la Commission à mardi
22 prochain, c'est-à-dire qu'en principe vendredi ça
23 ne siège pas et lundi c'est la fête du Travail,
24 donc il y aurait la journée de jeudi qu'on
25 manquerait, mais ça me donnera l'opportunité, parce

Piché Olivier Benoit

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 103 -

1 que j'en ai discuté brièvement avec maître Battista
2 ce matin, ça me donnerait l'opportunité d'avoir
3 l'entièreté de la preuve que les autres
4 participants ont déjà, et je vais demander à mon
5 confrère aussi de me divulguer la liste des témoins
6 dans l'ordre qu'il entend les faire entendre pour
7 la prochaine semaine ou les prochaines semaines,
8 pour pas que j'aie à regarder les «will-say» et les
9 notes de quarante (40) témoins qui,
10 potentiellement, seront entendus, mais que je
11 puisse être prêt pour mardi matin à suivre les
12 travaux de la Commission et à interroger ou contre-
13 interroger, plutôt, les témoins qui seront entendus
14 à partir de mardi de la semaine prochaine.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Bien, je pense que la façon la plus appropriée
18 serait que vous complétiez votre demande dans la
19 forme et qu'on se retrouve ici à deux heures (2 h)
20 pour ma réponse sur cette question et surtout votre
21 demande de report.

22 Vous savez que nous avons un échéancier et tout ça,
23 mais je veux simplement en discuter avec les
24 procureurs.

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

Oui. Vous comprendrez que les témoins annoncés, évidemment, avant que moi je puisse prendre position à savoir si je les contre-interroge ou pas, ça me prendrait les notes de ces gens-là, les «will-say» de ces gens-là, savoir ce qu'ils vont dire, et cetera, et comme je vous dis...

Bien, je vous le plaiderai après-midi, de toute façon...

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui.

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

... mais discutez-en avec les procureurs de la Commission, bien sûr.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bien, peut-être l'autre question que vous pourriez considérer, c'est celle de savoir si vous, vous allez nous demander de présenter d'autres témoins.

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

Je regarderai...

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 105 -

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Parce que comme partie, vous pouvez aussi faire
4 ça...

5 **Me RÉNALD BEAUDRY**

6 pour Me Marc Bellemare :

7 Je regarderai ça aussi, oui.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 ... parce que ça a une incidence assez
11 importante...

12 **Me RÉNALD BEAUDRY**

13 pour Me Marc Bellemare :

14 Oui, bien sûr.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 ... comme vous pouvez comprendre.

18 **Me RÉNALD BEAUDRY**

19 pour Me Marc Bellemare :

20 Et c'est probablement, si vous me permettez, c'est
21 probablement la réponse que je pourrais vous donner
22 mardi après avoir examiné les documents que maître
23 Battista s'engage... évidemment, si vous me donnez
24 le statut ou si vous donnez à maître Bellemare le
25 statut de participant, ça me donnera l'occasion de

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 106 -

1 regarder les documents pertinents et de vous dire
2 si, effectivement, il y a d'autres témoins, de
3 pouvoir planifier, parce que je vous dis que cette
4 décision-là a été prise hier soir, alors...

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Alors, nous nous retrouvons à deux heures (2 h).

8 - - - - -

9 **11 h 45 - SUSPENSION DE L'AUDITION**

10 - - - - -

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 107 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

14 h 10, REPRISE DE L'AUDITION

- - - - -

M. DANIEL LEGAULT

secrétaire :

Mesdames, messieurs, veuillez vous lever s'il vous plaît.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Vous pouvez vous asseoir, merci.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, bon après-midi, Monsieur le commissaire.

Alors, maître Beaudry va présenter sa requête que nous avons reçue, nous avons remis également copie aux parties et je crois que les médias ont eu copie de la requête. Alors, je cède la parole à mon collègue, maître Beaudry.

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

Oui, alors, Monsieur le commissaire, effectivement, là, requête ou demande de reconnaissance de qualité pour participer à la commission a été déposée, signée par maître Bellemare avant le dîner, donc datée d'aujourd'hui, avec l'affidavit requis par

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 108 -

1 les règles de pratique de cette commission.
2 Alors donc, la requête parle par elle-même, je
3 présume que vous en avez pris connaissance...

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Oui.

7 **Me RÉNALD BEAUDRY**

8 pour Me Marc Bellemare :

9 ... alors je vous demande de rendre la décision
10 qui...

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Oui, alors je suis tout à fait disposé à...

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 Monsieur le commissaire...

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Oui?

20 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

21 procureur en chef :

22 ... si vous permettez, simplement pour votre
23 gouverne, j'ai... nous avons rencontré les
24 participants et il y a des participants qui
25 aimeraient quand même exprimer leur avis sur

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 109 -

1 certains éléments. Je comprends qu'il n'y a aucun
2 participant qui s'objecte à votre demande, le
3 Barreau du Québec et les membres... les
4 représentants du Conseil de la magistrature s'en
5 remettent à votre sagesse quant à la décision. Je
6 n'ai pas eu l'occasion de discuter avec les
7 représentants du TAQ, je présume que la réponse
8 serait la même, mais les représentants du
9 gouvernement, du premier ministre Jean Charest
10 et...

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Mais j'avais compris que ce n'est pas tellement sur
14 le statut que sur la demande de report et c'est ces
15 éléments-là?

16 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

17 procureur en chef :

18 Je pense qu'ils ont des commentaires à faire sur
19 le contenu de la requête.

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Bon, alors dans ce cas-là, on va vous entendre.

23 **Me SUZANNE CÔTÉ**

24 pour le Gouvernement du Québec :

25 Ce sera très court, Monsieur le commissaire.

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 110 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Hum hum.

Me SUZANNE CÔTÉ

pour le Gouvernement du Québec :

Je vais suivre la directive d'ouvrir le micro.

Alors, évidemment, le gouvernement du Québec ne s'objecte pas à la demande de statut de participant qui est présentée par maître Marc Bellemare, nous estimions dès le départ d'ailleurs qu'il avait l'intérêt pour faire une telle demande.

Toutefois, cette non-objection du gouvernement ne signifie pas pour autant que nous sommes en entier accord avec les allégations factuelles de maître Bellemare dans sa requête.

Ceci étant dit, nous ne nous objectons pas à la conclusion recherchée, tout en voulant être clair quant aux allégations factuelles avec lesquelles ou à l'égard de certaines à propos desquelles nous différons d'opinion.

Par ailleurs, évidemment, cette demande arrivant aujourd'hui, premier (1^{er}) septembre, et non pas le sept (7) juin, qui était la date limite qui avait été fixée pour déposer les demandes, je vous demanderais de prendre en considération à l'avenir

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 111 -

1 que si les délais occasionnés par le fait que cette
2 demande est déposée à ce stade-ci devaient causer
3 préjudice soit à des témoins à cause d'engagements
4 et tout, ou de droits procéduraux, qu'il en soit
5 tenu compte à ce moment-là.

6 Donc, nous ne nous objectons pas à ça, mais
7 évidemment ça peut avoir certaines conséquences par
8 exemple quant à l'administration de nouvelles
9 preuves à l'avenir et je pense que les droits
10 procéduraux, à tout le moins du client que je
11 représente, devraient être pris en compte à ce
12 moment-là.

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Merci. Monsieur Ryan?

16 **Me ANDRÉ RYAN**

17 pour l'Honorable Jean Charest :

18 Alors, Monsieur le commissaire, un peu comme ma
19 collègue, maître Côté, je vous confirme que nous
20 consentons à la demande qui est exprimée par maître
21 Beaudry au nom de maître Bellemare et, un peu comme
22 ça a été le cas pour maître Côté, cela ne sous-
23 entend pas que nous sommes d'accord avec chacun des
24 paragraphes de la requête, mais je pense que sur le
25 bien-fondé de la demande qui est présentée par

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 112 -

1 maître Beaudry, il n'y a personne dans la salle qui
2 sera surpris d'apprendre que nous partageons
3 l'argument à l'effet que l'intérêt de maître
4 Bellemare est indéniable devant cette commission.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Monsieur Dugas?

8 **Me ANDRÉ DUGAS**

9 pour le Parti libéral du Québec :

10 Nous prenons une position semblable, évidemment
11 nous souscrivons à ce qui a été dit par maître
12 Ryan, nous n'adoptons pas et nous n'acceptons pas
13 plusieurs des allégations faites dans la requête.
14 Quoi qu'il en soit, quant à nous, que vous
15 accordiez le statut de participant à maître
16 Bellemare, nous sommes tout à fait d'accord.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Et monsieur Bourque?

20 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

21 procureur en chef :

22 Pour monsieur Bourque et maître Chatelain... pour
23 monsieur Bourque pour le Barreau et maître
24 Chatelain pour la Conférence des juges, ils s'en
25 remettent à votre sagesse, Monsieur le commissaire.

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 113 -

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Merci.

4 Alors, la décision, comme je m'apprêtais à le dire,
5 c'est d'accepter votre demande avec tous les
6 privilèges qui y sont associés. Maintenant, par
7 souci d'équité et aussi pour toutes les parties, je
8 comprends que vous voulez aussi que nous reportions
9 la continuation des audiences à mardi prochain.

10 Je suis tout à fait disposé à accepter ça aussi,
11 essentiellement parce qu'il y a encore trois (3)
12 témoins qui doivent nous soumettre des documents et
13 que ces documents-là ont déjà fait l'objet de
14 discussions ici et, par conséquent, il est
15 important que vous-mêmes et aussi nos procureurs et
16 tous les participants en prennent connaissance.

17 Maintenant, je veux qu'il soit clair que le fait
18 que vous ayez le statut de participant ne change
19 rien au genre d'interrogatoire que vous ferez de
20 votre propre témoin, on ne repart pas à zéro et
21 l'objectif, là, c'est de clarifier des faits, de
22 compléter des faits et je crois que vous me
23 comprenez?

24 **Me RÉNALD BEAUDRY**

25 procureur de Me Bellemare :

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 114 -

1 Je me suis déjà plaint ce matin qu'il y avait
2 beaucoup de redondance, alors j'essaierai de ne pas
3 faire le même exercice.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Oui. Alors, essentiellement, c'est sur la preuve
7 qui a été faite, sur les témoignages qui ont été
8 faits que vous allez comparaître et interroger
9 votre témoin et, comme vous le savez, le procureur
10 principal de la commission a la possibilité, s'il
11 juge à-propos, de réinterroger sur quelques points
12 si nécessaire.

13 Je demanderais en particulier à madame Côté et aux
14 gens du gouvernement de faire le nécessaire,
15 évidemment, pour que nous ayons de la façon la plus
16 expéditive possible tous ces documents. Ce serait
17 vraiment malheureux qu'on arrive ici mardi matin et
18 qu'on nous dise : On n'a pas eu assez de temps.

19 **Me SUZANNE CÔTÉ**

20 pour le Gouvernement du Québec :

21 Monsieur le commissaire, pour vous rassurer, quant
22 aux notes de deux (2) des témoins concernés, elles
23 seront complétées cet après-midi et remises cet
24 après-midi et, en fait, même quant au troisième
25 témoin, ce sera remis au début de la soirée.

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 115 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Je vous remercie de votre collaboration.

Me SUZANNE CÔTÉ

pour le Gouvernement du Québec :

Donc, si ça ne se rend pas, Monsieur le commissaire, à compter de demain à tous les participants...

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Hum hum.

Me SUZANNE CÔTÉ

pour le Gouvernement du Québec :

... ce ne sera pas le gouvernement qui pourra être blâmé à cet égard.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bon, très bien.

Alors, je vous remercie, on va donc suspendre parce qu'il ne serait pas approprié qu'on entende d'autres témoins pour ensuite venir compléter l'interrogatoire et le contre-interrogatoire de maître Bellemare.

Donc, à mardi.

1^{er} septembre 2010

Volume 6

- 116 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21

Me RÉNALD BEAUDRY

procureur de Me Bellemare :

Je vous remercie, Monsieur le commissaire.

- - - - -

14 h 20 - L'AUDIENCE EST AJOURNÉE

AU 7 SEPTEMBRE 2010 À 9 h 30

- - - - -

Nous, soussignés, HUGUETTE PICHÉ et MICHEL OLIVIER, sténographes officiels, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de nos notes sténographiques, le tout conformément à la loi.

HUGUETTE PICHÉ, s.o.

MICHEL OLIVIER, s.o.

HP/MO (100901)